

Etude d'incidence

Evaluation des incidences Natura 2000 des activités de démoustication de l'EID en Languedoc- Roussillon

-

ZPS FR9112005
**« Complexe lagunaire de
Salses Leucate » et**
SIC FR9101463
**« Complexe lagunaire de
Salses »**



Novembre 2019

collection des études

Sommaire

I.	Présentation des sites FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses Leucate » et FR9101493 « Complexe lagunaire de Salses »	7
I.1	Présentation générale	7
I.2	Liste des espèces ayant justifié la désignation du site	9
I.3	Objectifs de conservation	13
I.4	Prise en compte des activités de démoustication dans le DOCOB Erreur ! Signet non défini.	
II.	Présentation des zones potentielles de traitements au sein des sites Natura 2000	14
II.1	Synthèse des espèces sensibles à la démoustication	17
II.2	Espèces présentes sur le site sensibles au survol	17
II.3	Espèces présentes sur le site sensibles face aux traitements terrestres	18
III.	Identification des espèces sensibles à la démoustication et des habitats naturels au sein des zones potentielles de traitements	19
III.1	Interventions aériennes	19
III.2	Traitements terrestres	23
III.2.1	Espèces d'intérêt communautaire	23
III.2.2	Habitats d'intérêt communautaire	28
IV.	Analyse des incidences sur les espèces et habitats concernées par les effets de la démoustication	33
IV.1	Incidences liées au survol	33
IV.2	Incidences liées aux traitements terrestres	34
IV.2.1	Espèces d'intérêt communautaire	35
IV.2.2	Habitats naturel d'intérêt communautaire	36
V.	Présentation des mesures de réduction	38
V.1	MR1 : Adaptation des périodes de traitement terrestre sur les habitats d'espèces	38
V.2	MR3 : Définir un circuit de vol qui évite les zones à enjeux situées à proximité des zones potentielles de traitements aériens	43
V.3	MR4 : Evitement des habitats d'intérêt communautaire sensible	44
V.4	MR5 : Limiter la pénétration dans les habitats d'intérêt communautaire avec des engins motorisés et chenillés	48
V.5	MR7 : Limitation des traitements terrestres sur les zones à enjeux	49

V.6 MS1 - Poursuivre le travail collaboratif avec l'animateur des sites Natura 2000 52

V.7 MS2 : Systématisation d'une remontée d'information en direct vers l'animateur Natura 2000 52

VI. Incidences résiduelles 54

VII. Conclusion sur l'incidence des opérations de démoustication à l'échelle des sites FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses Leucate » et FR9101493 « Complexe lagunaire de Salses » 60

Liste des cartes

<i>Carte 1 : Localisation des sites Natura 2000</i>	8
<i>Carte 2 : Localisation des zones potentielles de traitements aériens</i>	15
<i>Carte 3 : Localisation des zones potentielles de traitements terrestres</i>	16
<i>Carte 4 : Localisation des enjeux avifaunistiques au sein des zones potentielles de traitements aériens (1/2)</i>	21
<i>Carte 5 : Localisation des enjeux avifaunistiques au sein des zones potentielles de traitements aériens (2/2)</i>	22
<i>Carte 6 : Localisation des enjeux avifaunistiques au sein des zones potentielles de traitements terrestres (1/2)</i>	25
<i>Carte 7 : Localisation des enjeux avifaunistiques au sein des zones potentielles de traitements terrestres (2/2)</i>	26
<i>Carte 8 : Habitats d'intérêt communautaire au sein des zones potentielles de traitements terrestres (1/4)</i>	29
<i>Carte 9 : Habitats d'intérêt communautaire au sein des zones potentielles de traitements terrestres (2/4)</i>	30
<i>Carte 10 : Habitats d'intérêt communautaire au sein des zones potentielles de traitements terrestres (3/4)</i>	31
<i>Carte 11 : Habitats d'intérêt communautaire au sein des zones potentielles de traitements terrestres (4/4)</i>	32
<i>Carte 12 : Localisation des secteurs concernés par la mesure MR1 (1/2)</i>	41
<i>Carte 13 : Localisation des secteurs concernés par la mesure MR1 (2/2)</i>	42
<i>Carte 14 : Localisation du secteur concerné par la mesure MR3</i>	43
<i>Carte 15 : localisation de la mesure MR4 (1/3)</i>	45
<i>Carte 16 : localisation de la mesure MR4 (2/3)</i>	46
<i>Carte 17 : localisation de la mesure MR4 (3/3)</i>	47
<i>Carte 18 : localisation de la mesure MR7 (1/2)</i>	50
<i>Carte 19 : localisation de la mesure MR7 (2/2)</i>	51

Liste des tableaux

<i>Tableau 1 : Listes des espèces d'intérêt communautaire et espèces migratrices régulièrement présentes ayant justifié la désignation du site FR9112005 (FSD)</i>	9
<i>Tableau 2 : Listes des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site FR9101493 (FSD)</i>	10
<i>Tableau 3 : Listes des espèces complémentaires inscrites au DOCOB du site FR9101493</i>	10
<i>Tableau 4 : Listes des habitats ayant justifié la désignation du site FR9101493 (FSD)</i>	11
<i>Tableau 5 : Présentation des surfaces du site concernées par une zone potentielle de traitement au sein de la ZPS FR9112005 et de la ZSC FR9101463</i>	14
<i>Tableau 6 : Liste des espèces retenues pour une évaluation approfondie des incidences liées au survol</i>	17
<i>Tableau 7 : Liste des espèces retenues pour une évaluation approfondie des incidences liées aux traitements terrestres</i>	18
<i>Tableau 8 : Espèces sensibles situées au sein des zones potentielles de traitements aériens (ZPTA)</i>	19
<i>Tableau 9 : Espèces situées au sein des zones potentielles de traitements terrestres (ZPTT)</i>	23
<i>Tableau 10 : Habitats sensibles au sein des zones potentielles de traitements terrestres (ZPTT)</i>	28
<i>Tableau 11 : Présentation surfaces d'habitats d'intérêt communautaire concernés par les traitements terrestres</i>	36
<i>Tableau 12 : Présentation des secteurs concernés par la mesure MR1 - restriction des traitements terrestres</i>	38
<i>Tableau 13 : Présentation des secteurs concernés par la mesure MR1 - limitation des traitements terrestres</i>	39
<i>Tableau 14 : Présentation des secteurs concernés par la mesure MR7</i>	49
<i>Tableau 15 : Présentation des incidences résiduelles du projet</i>	54

Préambule

Dans le cadre de ses activités de démoustication des étangs et lagunes du littoral de la région Languedoc-Roussillon, l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen (EID Méditerranée) s'est vue dans l'obligation de mener une Evaluation Appropriée des Incidences de ses activités au regard du réseau Natura 2000 local.

En effet, conformément aux articles L 414-4 et R 414-19 du code de l'environnement, les activités de démoustication de l'EID sont soumises au régime d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 et doivent faire l'objet d'un dossier d'évaluation des incidences sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés.

Le présent rapport présente l'évaluation des incidences des activités de démoustication menées par l'EID Méditerranée sur les sites FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses Leucate » et FR9101463 « Complexe lagunaire de Salses ».

Ce rapport présente dans un premier temps les sites concernés par l'analyse des incidences ainsi que les habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié leur désignation. Dans un second temps, les espèces sensibles aux activités de démoustication sont identifiées, à partir de l'analyse présentée dans le tronc commun. La troisième étape vise à présenter les espèces sensibles ainsi que les habitats naturels concernés par la démoustication. Sur ces espèces et habitats, une analyse de l'incidence est présentée, ainsi que les mesures visant à limiter les incidences identifiées.

Enfin, une synthèse des incidences de la démoustication sur l'ensemble des espèces et habitats à l'origine de la désignation des sites est proposée, permettant de conclure à l'incidence globale des activités de démoustication sur les sites Natura 2000.

I. Présentation des sites FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses Leucate et FR9101493 « Complexe lagunaire de Salses »

I.1 Présentation générale

Dates de désignation	ZPS 07/03/2006	SIC : 26/01/2013 ZSC : 25/02/2015
Superficie	ZPS : 7701 ha	ZSC : 7818 ha
Département	Aude (25%) Pyrénées-Orientales (75 %)	
Etat d'avancement du DOCOB	Animation	
Structure animatrice	Syndicat Mixte RIVAGE	

Le complexe lagunaire de Salses-Leucate constitue un vaste système lagunaire coincé entre le massif des Corbières et la mer. Il se situe à la transition entre la plaine narbonnaise (partie audoise du site) et celle du Roussillon (dans le département des Pyrénées Orientales).

Ce complexe représente un stade assez juvénile d'évolution des lagunes languedociennes.

Il intègre :

- une vaste zone humide centrale de profondeur variable qui constitue un site d'accueil majeur pour plusieurs espèces hivernantes,
- un ensemble de zones humides périphériques plus ou moins salées (sansouires, roselières),
- plusieurs îlots suffisamment isolés et quelques espaces dunaires
-

Ces deux derniers ensembles constituant des espaces de grand intérêt pour la nidification de diverses espèces de grand intérêt patrimonial (Butor étoilé, Sterne naine...).

Les milieux dunaires très originaux, qui correspondent à des formations endémiques de la côte roussillonnaise en limite d'extension vers le nord, viennent ajouter à la diversité des habitats naturels.

Les îlots de pelouses méditerranéennes sont des hauts lieux de conservation d'espèces végétales rares et menacées en Languedoc-Roussillon et en France.

C'est aussi l'habitat d'une libellule d'intérêt communautaire et un site important de nourrissage pour les Chauves-souris inféodées au site voisin : le Château de Salses (site N° 112). Pour les chiroptères ces deux sites sont absolument complémentaires.

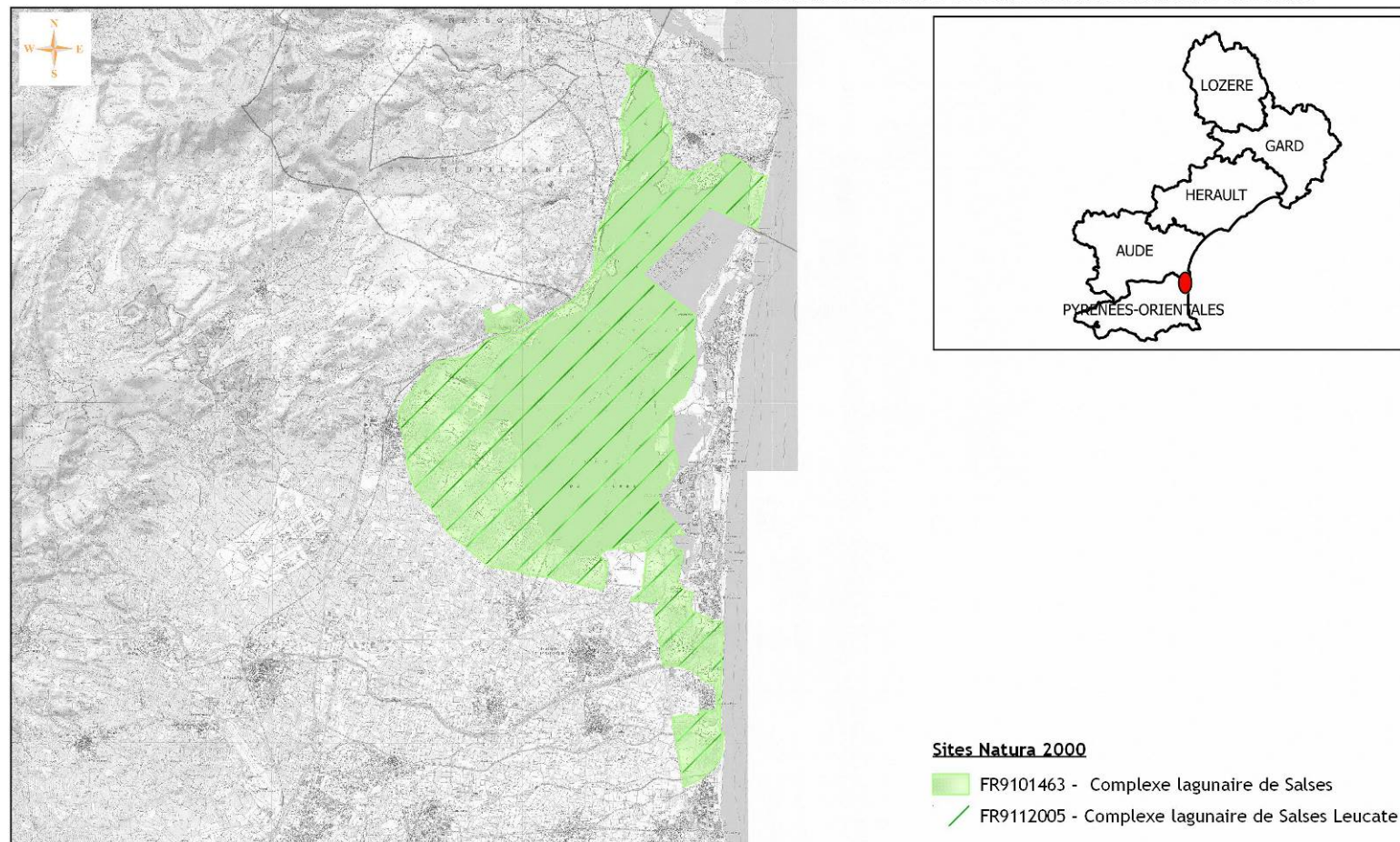
Carte 1 : Localisation des sites Natura 2000



Localisation des sites FR9112005 « Complexe lagunaire de Salse Leucate » et FR9101493 "Complexe lagunaire de Salses"



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démoustication de l'EID en Occitanie



I.2 Liste des espèces ayant justifié la désignation du site

Les tableaux suivants présentent les espèces et habitats d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation des sites FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses Leucate » et FR9101493 « Complexe lagunaire de Salses inscrits au FSD des sites.

Tableau 1 : Listes des espèces d'intérêt communautaire et espèces migratrices régulièrement présentes ayant justifié la désignation du site FR9112005 (FSD)

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Statut	Effectif
A005	<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	Hivernage	200 à 1000 ind.
A008	<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	Hivernage	200 à 500 ind.
			reproduction	2 à 5 couples
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	Resident	1 à 5 mâles
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	Nicheur	3 à 5 couples
A025	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde boeufs	Reproduction	20 à 50 couples
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Resident	10 à 30 couples
A029	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Resident	2 à 5 couples
A030	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	Migration	50 à 100 individus
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Migration	100 à 200 Ind.
A032	<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle	Migration	
A035	<i>Phoenicopterus ruber</i>	Flamant rose	Resident	100 à 200 ind.
A069	<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé	Hivernage	20 à 100 ind.
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Resident	5 à 10 couples
A118	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Reproduction	50 à 100 couples
A125	<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	Hivernage	1500 à 2000 ind.
A130	<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie	Reproduction	/
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Nicheur	20 à 50 couples
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	Nicheur	10 à 40 couples
A195	<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine	Nicheur	15 à 70 couples
A215	<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	Résident proximité	3 à 5 ind.
A231	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	Nicheur	/
A243	<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	Résident	/

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Statut	Effectif
A246	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Résident	/
A255	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Résident	/
A293	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Lusciniole à moustaches	Reproduction	/
A302	<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	Résident	/

Remarque :

- La Talève sultane n'est plus présente sur le site depuis l'hiver rigoureux de 2012. Cette espèce est ainsi considérée comme absente du site dans le reste de l'analyse. De la même façon, cette espèce niche en roselière et bénéficiera de mesure de réduction au titre des autres espèces, en cas de présence dans les années à venir.

Tableau 2 : Listes des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site FR9101493 (FSD)

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Statut	Effectif
Chiroptères inscrits à l'Annexe II de la Directive Habitat				
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Résident	/
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Résident	/
1307	<i>Myotis blythii</i>	Petit murin	Résident	/
1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Résident	/
1316	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	Résident	/
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Résident	/
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	Résident	/
Reptiles inscrits à l'Annexe II de la Directive Habitat				
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Résident	/
1221	<i>Mauremys leprosa</i>	Emyde lépreuse	Résident	/
Insectes inscrits à l'Annexe II de la Directive Habitat				
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Résident	/
Poissons inscrits à l'Annexe II de la Directive Habitat				
1103	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte	Résident	/
1138	<i>Barbus meridionalis</i>	Barbeau méridional	Résident	/

Tableau 3 : Listes des espèces complémentaires inscrites au DOCOB du site FR9101493

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Statut	Effectif
<i>Insectes inscrits à l'Annexe II de la Directive Habitat</i>				
1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	Résident	/

NB : Des habitats favorables au Grand capricorne ont été relevés dans le DOCOB, mais sa présence n'est pas avérée.

Tableau 4 : Listes des habitats ayant justifié la désignation du site FR9101493 (FSD)

Code Natura 2000	Nom habitat	Superficie (DOCOB)	
1130	Estuaires	0.78 ha (FSD) Non évalué (DOCOB)	
1150-2	Lagunes côtières	4534.44 ha (FSD) 4500 ha (DOCOB)	
1210	Végétations annuelles des laisses de mer	77.97 ha (FSD) <1 ha (DOCOB)	
1310 -3	Végétation pionnières à <i>Salicornia</i>	16 ha (DOCOB)	78.18 ha (FSD)
1310- 4	Pelouses rases à petites annuelles subhalophiles	3.5 ha (DOCOB)	
1410-1	Prés-salés méditerranéens des bas niveaux	14 ha (DOCOB)	313.72 ha (FSD)
1410-2	Prés-salés méditerranéens des hauts niveaux	293 ha (DOCOB)	
1420-2	Fourrés halophiles méditerranéens	313.72 ha (FSD) 334 ha (DOCOB)	
2110	Dunes mobiles embryonnaires	77.97 ha (FSD) 3 ha (DOCOB)	
2120-2	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> des côtes méditerranéennes (dunes blanches)	78.18 ha (FSD) 12 ha (DOCOB)	
2190	Dépressions humides intradunaires	0.78 ha (FSD) Non évalué (10 ha) (DOCOB)	
2210-1	Dunes fixées du littoral méditerranéen du <i>Crucianellion maritima</i>	313.72 ha (FSD) 148 ha (DOCOB)	
2230	Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i>	78.18 ha (FSD) 1 à 15 ha	
2240	Dunes avec pelouses des <i>Brachypodietalia</i> et des plantes annuelles	78.18 ha (FSD) 5 ha (DOCOB)	
3140-1	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	0.78 ha (FSD) <1ha (DOCOB)	

<i>Code Natura 2000</i>	<i>Nom habitat</i>	<i>Superficie (DOCOB)</i>
3170	Mares temporaires méditerranéennes	0.78 ha (FSD) Non évalué (DOCOB)
3260	Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	0.78 ha (FSD) Non évalué (DOCOB)
6220 *	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	7.188 ha (FSD) 85 ha (DOCOB)
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	156.36 ha (FSD) 144 ha (DOCOB)
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	77.970.78 ha (FSD) 4.8 ha (DOCOB)
92A0	Forêts galeries à Salix alba et Populus alba	78.18 ha (FSD) 20 ha (DOCOB)
92D0	Galleries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)	0.78 ha (FSD) 20 ha (DOCOB)

I.3 Objectifs de conservation

Sept objectifs de conservation sont inscrits aux Document d'Objectif :

- Maintien et/ou restauration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire,
- Amélioration de la qualité des eaux des lagunes et des zones humides périphériques,
- Amélioration du fonctionnement des réseaux hydrauliques,
- Maintien à long terme des activités professionnelles et traditionnelles,
- Gestion des usages en adéquation avec les enjeux de conservation,
- Sensibilisation et formation des acteurs,
- Animation et mise en œuvre du Document d'Objectifs.

II. Présentation des zones potentielles de traitements au sein des sites Natura 2000

Il est rappelé qu'un secteur donné peut potentiellement se voir appliquer plusieurs modes de démoustication différents.

Le tableau suivant présente les surfaces concernées par une zone potentielle de traitement sur les sites Natura 2000.

Tableau 5 : Présentation des surfaces du site concernées par une zone potentielle de traitement au sein de la ZPS FR9112005 et de la ZSC FR9101463

<i>Type de périmètre potentiel d'intervention</i>	<i>Surface (ha)</i>	<i>% du site Natura 2000</i>
Zones potentielles de traitement aérien	789	10,09%
Zones potentielles de traitement terrestre intrusif (quad et/ou chenillé)	191	2,44%
Zones potentielles de traitement terrestre mécanisé non intrusif (4x4)	87,5	1,12%
Zones potentielles de traitement pédestre uniquement	45	0,58%

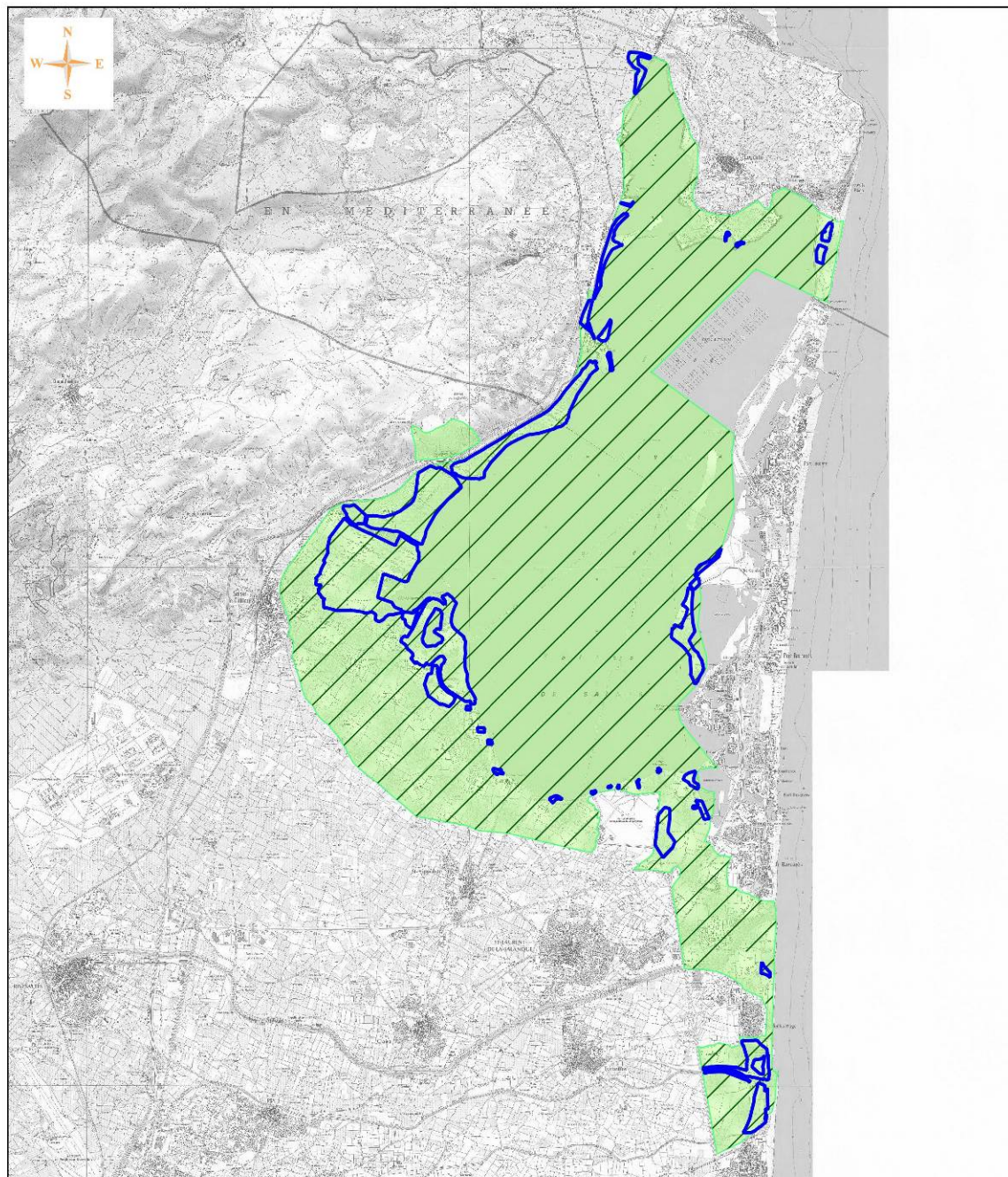
Carte 2 : Localisation des zones potentielles de traitements aériens



Localisation des zones potentielles de traitements aériens



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démoustication de l'EID en Occitanie



Sites Natura 2000

- FR9112005 - Complexe lagunaire de Salses Leucate
- FR9101463 - Complexe lagunaire de Salses

Zones potentielles de traitement

- Zones potentielles de traitement aérien

0 1000 2000 3000 m



Sources : INPN; EID
Fonds cartographiques : SCAN 25, IGN
Cartographie : Biotopie, 2019

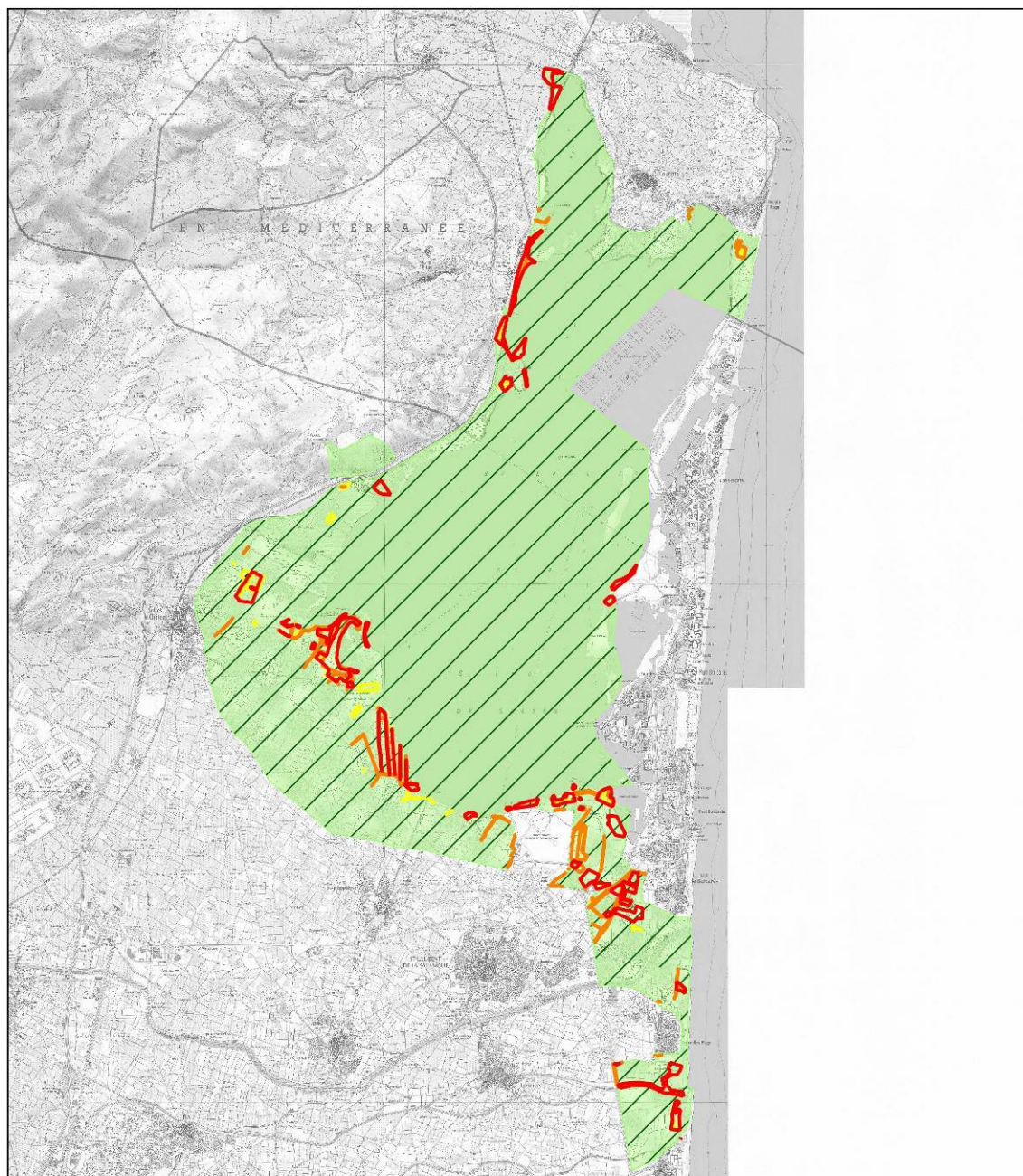
Carte 3 : Localisation des zones potentielles de traitements terrestres



Localisation des zones potentielles de traitements terrestres



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démontstration de l'EID en Occitanie



Sites Natura 2000

- FR9112005 - Complexe lagunaire de Salses Leucate
- FR9101463 - Complexe lagunaire de Salses

Zones potentielles de traitement

- Zones potentielles de traitement terrestre intrusif (quad et/ou chenillé)
- Zones potentielles de traitement terrestre mécanisé non intrusif (4x4)
- Zones potentielles de traitement pédestre uniquement

0 1000 2000 3000 m



Sources: INPN, EID
Fonds cartographiques : SCAN 25, IGN

II.1 Synthèse des espèces sensibles à la démoustication

Les paragraphes suivants présentent les espèces à l'origine de la désignation du site sensibles aux activités de démoustication.

Les habitats naturels ne sont pas concernés par cette analyse, l'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire étant jugés sensibles aux passages d'engins motorisés (cf. tronc commun).

II.2 Espèces présentes sur le site sensibles au survol

A partir de l'analyse décrite dans le tronc commun, le tableau suivant présente les espèces retenues pour une analyse approfondie des incidences du dérangement lié aux survols.

Tableau 6 : Liste des espèces retenues pour une évaluation approfondie des incidences liées au survol

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Statut en période de sensibilité
Espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux			
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	Resident
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	Nicheur
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Resident
A032	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde boeufs	Reproduction
A035	<i>Phoenicopterus ruber</i>	Flamant rose	Estivant (non reproducteur)*
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Reproduction
A118	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Reproduction
A130	<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie	Reproduction
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Reproduction
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	Reproduction
A195	<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine	Reproduction
Reptiles inscrits à l'Annexe II de la directive Habitat			
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Résident
1221	<i>Mauremys leprosa</i>	Emyde lépreuse	Résident

*L'espèce est également présente à l'hivernage mais il ne s'agit pas d'une période de sensibilité identifiée dans le tronc commun

II.3 Espèces présentes sur le site sensibles face aux traitements terrestres

A partir de l'analyse décrite dans le tronc commun, le tableau suivant présente les espèces retenues pour une analyse approfondie des incidences du traitement terrestre (risque de dérangement et de destruction d'individus).

Tableau 7 : Liste des espèces retenues pour une évaluation approfondie des incidences liées aux traitements terrestres

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Statut en période de sensibilité
Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE			
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	Resident
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	Nicheur
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Resident
A030	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	Migration
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Migration
A032	<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle	Migration
A118	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Reproduction
A130	<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie	Reproduction
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Nicheur
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	Nicheur
A195	<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine	Nicheur
A231	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe	Nicheur
A243	<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle	Résident
A255	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	Résident
A293	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Lusciniolle à moustaches	Reproduction
Reptiles inscrits à l'Annexe II de la directive Habitat			
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Résident
1221	<i>Mauremys leprosa</i>	Emyde lépreuse	Résident
Insectes inscrits à l'Annexe II de la directive Habitat			
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Résident

III. Identification des espèces sensibles à la démoustication et des habitats naturels au sein des zones potentielles de traitements

Les paragraphes suivants présentent les espèces d'intérêt communautaire sensibles aux activités de démoustication et situées au sein des différentes zones potentielles de traitements ainsi que les habitats naturels situés au sein des zones potentielles de traitements terrestres qui feront l'objet d'une évaluation approfondie des incidences.

III.1 Interventions aériennes

Le tableau suivant présente la situation des espèces sensibles aux survols au sein des zones potentielles de traitements aériens.

Tableau 8 : Espèces sensibles situées au sein des zones potentielles de traitements aériens (ZPTA)

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Situation de l'espèce au sein des ZPTA	Niveau sensibilité	Enjeu de conservation
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	Les couples nicheurs (0 à 5) sont situés au sein de la grande sagne, des sagnes d'Opoul, de la Sagne de Fitou et de la roselière de l'embouchure du Bourdigou, concernées par des traitements terrestres.	Modéré	Fort
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	Le blongios est un nicheur potentiel sur le site. Sa zone de présence probable, la roselière de l'embouchure du Bourdigou est concernée par les traitements aériens.	Modéré	Modéré
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	Une colonie de quelques nicheurs probables a été identifiée au nord de la sagne d'Opoul.	Fort	Modéré
A024	<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	Nicheur avéré sur l'île de la Sidrières (très faible effectif), mais l'espèce n'est pas présente chaque année	Fort	Fort
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Une petite colonie (quelques nids) a été identifiée entre la sagne d'Opoul et la Sagne de Fitou. La plus grosse colonie du site (environ 50 couples) est située sur l'île de la Sidrières, non survolée mais située à proximité d'une zone potentielle de survol.	Fort	Modéré
A032	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde bœufs	Reproduction de l'espèce sur l'île de la Sidrières, non survolée mais située à proximité d'une zone potentielle de survol.	Fort	/
A035	<i>Phoenicopterus ruber</i>	Flamant rose	Plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'individus potentiellement concernés par les traitements aériens.	Très fort	Fort
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Les effectifs principaux sont situés au sein de la sagne del Devès et au sein de la Grande Sagne,	Modéré	Modéré

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Situation de l'espèce au sein des ZPTA	Niveau sensibilité	Enjeu de conservation
			concernées par les traitements aériens.		
A118	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Les effectifs principaux de Râle d'eau sont situés au sein de la Grande sagne.	Modéré	/
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Les points d'observation de cette espèce sont répartis sur l'ensemble du site. La zone de nidification principale pour l'espèce est la Sagne del Devès A noter une zone importante pour la reproduction de l'espèce au sein de la zone potentielle de traitements terrestres, le secteur de Fitou en face des Sidrières.	Fort	Modéré
A136	<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	Une colonie de Petit gravelot est située au sein d'une zone de traitement aérien, il s'agit de l'îlot de Saint Laurent de Salanque qui est également susceptible d'accueillir la Sterne naine.	Fort	/
A130	<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie	5 observations réalisées au sein de la sagne del Devès et deux observations au sein des îlots de St Laurent de Salanque.	/	
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	Les deux zones de nidification les plus importantes du site sont la plage du Bourdigou et potentiellement sur tous les bords de la lagune (4 à 7 couples), située à proximité d'une zone de traitement aérien et les Dosses (10 à 12 couples) concernés par les traitements aériens.	Fort	Fort
A195	<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine	Plusieurs sites de nidification au sein du site. La plage du bourdigou est situé à proximité immédiate d'une ZPTA. L'îlot de St Laurent de Salanque est concerné par les traitements aériens. La fréquentation importante sur ce site induit un échec de reproduction chaque année, malgré la présence d'individus en période favorable.	Fort	Très fort
A193	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	L'espèce niche au sein de la Sagne de Fitou .	Fort	/
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Présence potentielle de l'espèce à l'embouchure du Bourdigou. Pas de zone de reproduction avérée. Secteur concerné par les traitements aériens.	Modéré	/
1221	<i>Mauremys leprosa</i>	Emyde lépreuse	Présence d'une population reproductrice au niveau du lieu dit « el Casot del Traïdor », concerné par des traitements aériens. Présence potentielle de l'espèce à l'embouchure du Bourdigou. Pas de zone de reproduction avérée. Secteur concerné par les traitements aériens.	Modéré	/

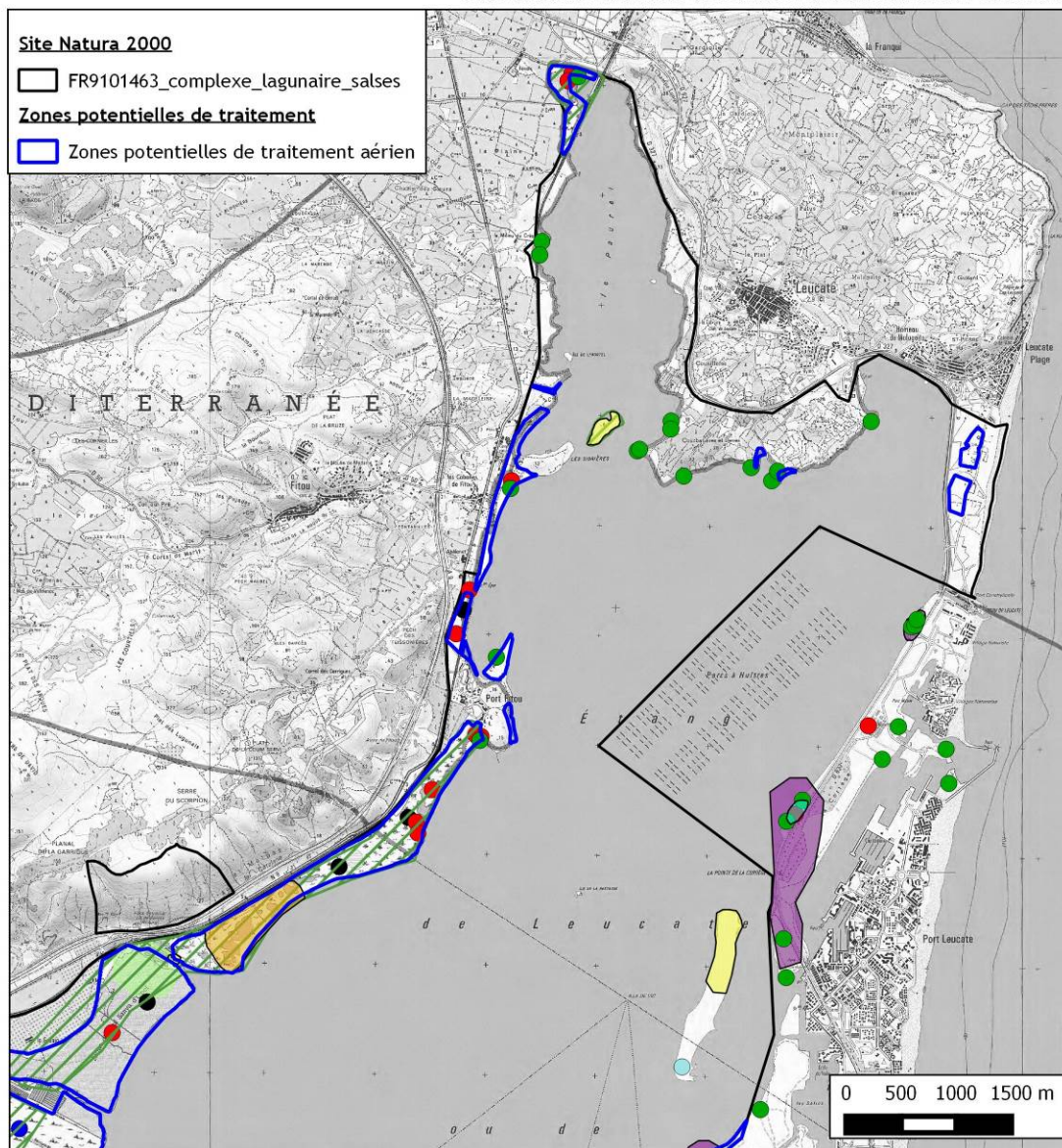
Carte 4 : Localisation des enjeux avifaunistiques au sein des zones potentielles de traitements aériens (1/2)



Localisation des enjeux avifaunistiques au sein des zones potentielles de traitements aériens (1/2)



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démolition de l'EID en occitanie



- Site Natura 2000**
- FR9101463_complexe_lagunaire_salses
- Zones potentielles de traitement**
- Zones potentielles de traitement aérien

Enjeux avifaunistiques

- Zones de nidification des espèces paludicoles (Héron pourpré, Butor étoilé ...)
- Colonie de Bihoreau gris
- Zones importante pour la reproduction de la Sterne naine
- Sterne_pierregarin
- Sterne naine, Echasse blanche
- Aigrette garzette

Obs de couples nicheurs (données DocOb 2008)

- Gravelot à collier interrompu
- Busard des roseaux
- Echasse blanche

Données Faune LR

- Huîtrier pie

Sources : Syndicat RIVAGE, Meridionalis in www.faune-LR.org/ (2014), EID, INPN
Cartographie : Biotope, 2019

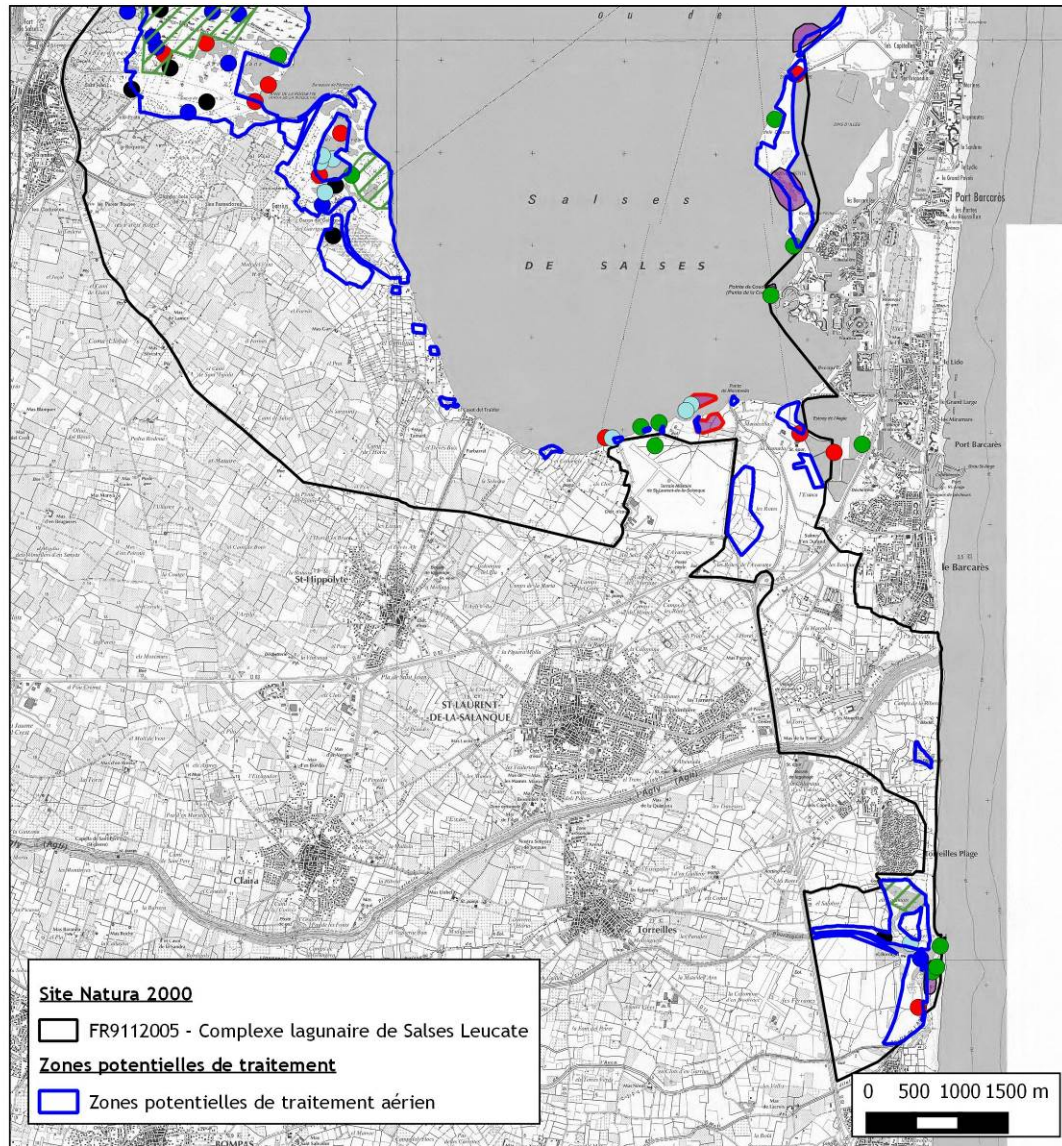
Carte 5 : Localisation des enjeux avifaunistiques au sein des zones potentielles de traitements aériens (2/2)



Localisation des enjeux avifaunistiques au sein des zones potentielles de traitements aériens (2/2)



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de déoustication de l'EID en occitanie



Enjeux avifaunistiques

- Zones de nidification des espèces paludicoles (Héron pourpré, Butor étoilé ...)
- Colonie de Bihoreau gris
- Zones importante pour la reproduction de la Sterne naine
- Zone de nidification du Petit gravelot
- Aigrette garzette

Obs de couples nicheurs (données DocOb 2008)

- Gravelot à collier interrompu
- Busard des roseaux
- Echasse blanche

Données Faune LR

- Râle d'eau
- Huitrier pie

Sources : Syndicat RIVAGE, Meridionalis in www.faune-LR.org/ (2014), EID, INPN
Cartographie : Biotope, 2019

III.2 Traitements terrestres

III.2.1 Espèces d'intérêt communautaire

Le tableau suivant présente la situation des espèces sensibles aux traitements terrestres au sein des zones potentielles de traitements terrestres.

Tableau 9 : Espèces situées au sein des zones potentielles de traitements terrestres (ZPTT)

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Situation de l'espèce au sein des ZPTT	Enjeu de conservation
A021	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	Les couples nicheurs (0 à 8) sont situés au sein de la grande sagne, des sagnes d'Opoule, de la Sagne de Fitou et de la roselière de l'embouchure du Bourdigou concernés par les traitements terrestres.	Fort
A022	<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	Le blongios est un nicheur potentiel sur le site. Sa zone de présence probable, la roselière de l'embouchure du Bourdigou est concernée par les traitements terrestres.	Modéré
A026	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Une petite colonie (quelques nids) a été identifiée entre la sagne d'Opoul et la Sagne de Fitou.	Modéré
A081	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	Les effectifs principaux sont situés au sein de la sagne del Devès et au sein de la grande sagne, concernées par les traitements terrestres.	Modéré
A118	<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	Les effectifs principaux de Râle d'eau sont situés au sein de la Grande sagne.	/
A130	<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie	5 observations réalisées au sein de la sagne del Devès et deux observations au sein des îlots de St Laurent de Salanque.	/
A131	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	Les points d'observation de cette espèce sont répartis sur l'ensemble du site. La zone de nidification principale pour l'espèce est la Sagne del Devès. A noter une zone importante pour la reproduction de l'espèce au sein de la zone potentielle de traitements terrestres, le secteur de Fitou en face des Sidrières.	Modéré
A136	<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	L'unique site de nidification de l'espèce au sein de la ZPS (Ilot de St Laurent de Salanque) est non concerné par les traitements terrestres.	/
A138	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	Les deux zones de nidification les plus importantes du site sont la plage du Bourdigou (4 à 7 couples) et les Dosses (10 à 12 couples) concernés par les traitements terrestres.	Fort
A193	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	L'espèce niche au sein de la Sagne de Fitou (10 couples en 2013).	/
A195	<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine	Plusieurs de nidification au sein du site. Le plus important, la plage du bourdigou est en parti concerné par les traitements terrestres. L'Ilot de St Laurent de Salanque est concerné par les traitements terrestres La fréquentation importante sur ce site induit un échec de reproduction chaque année, malgré la présence d'individus en période favorable.	Très fort
A243	<i>Calandrella</i>	Alouette	Un couple nicheur a été identifié en 2008 au sein	Fort

Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Situation de l'espèce au sein des ZPTT	Enjeu de conservation
	<i>brachydactyla</i>	calandrelle	d'une zone de traitement terrestre, au niveau de la plage du Bourdigou.	
A292	<i>locustella luscinioides</i>	Locustelle luscinoïde	Absence de données sur cette espèce. Cependant, la Locustelle luscinoïde occupe les mêmes habitats que la Lusciniole à moustaches.	/
A293	<i>Acrocephalus melanopogon</i>	Lusciniole à moustaches	Le site abrite deux noyaux de populations situées au sein de la grande sagne et de la sagne del Devès. Ces deux secteurs sont concernés par les traitements terrestres.	Très fort
A298	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde	Plusieurs observations ont été réalisées pour cette espèce au sein ou à proximité de zones potentielles de traitements terrestres. Cette espèce semble donc présente au sein de la Grande Sagne et de la Sagne del Devès.	/
A323	<i>Panurus biarmicus</i>	Panure à moustache	La population de Panure à moustache sur le site est située au sein de la Grande Sagne.	/
A381	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	Absence de données sur cette espèce. Cependant, le Bruant des roseaux occupe les mêmes habitats que la Lusciniole à moustaches.	/
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	L'Agrion de Mercure est bien présent sur le site mais ces zones de reproduction sont localisées au niveau de la Sagne d'opoul et de la grande Sagne.	/
1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	Présence de l'espèce (avec preproduction) dans les bassins de lagunage industriels sur la commune du Barcarès. Les bordures des bassins sont concernées par des traitements chenillés. Présence potentielle de l'espèce à l'embouchure du Bourdigou. Pas de zone de reproduction avérée.	/
1221	<i>Mauremys leprosa</i>	Emyde lépreuse	Présence d'une population reproductrice au niveau du Lieu dit « el Casot del Traïdor », concerné par des traitements terrestres chenillés. L'espèce semble également présente au niveau de l'embouchure de l'Agly. Sur ce secteur, seuls des traitements pédestres sont prévus. Présence potentielle de l'espèce à l'embouchure du Bourdigou. Pas de zone de reproduction avérée. Présence de l'espèce dans les bassins de lagunage industriels sur la commune du Barcarès. Les bordures des bassins sont concernées par des traitements chenillés.	/
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Une population d'Agrion de Mercure se situe au niveau de FontDame et Font Estramar. Il s'agit d'un site où des mesures en faveur de l'espèces sont mise en œuvre dans la cadre de mesures compensatoires. Le site n'est pas directement concerné par les zones de traitements terrestres mais se trouve à proximité immédiate	/

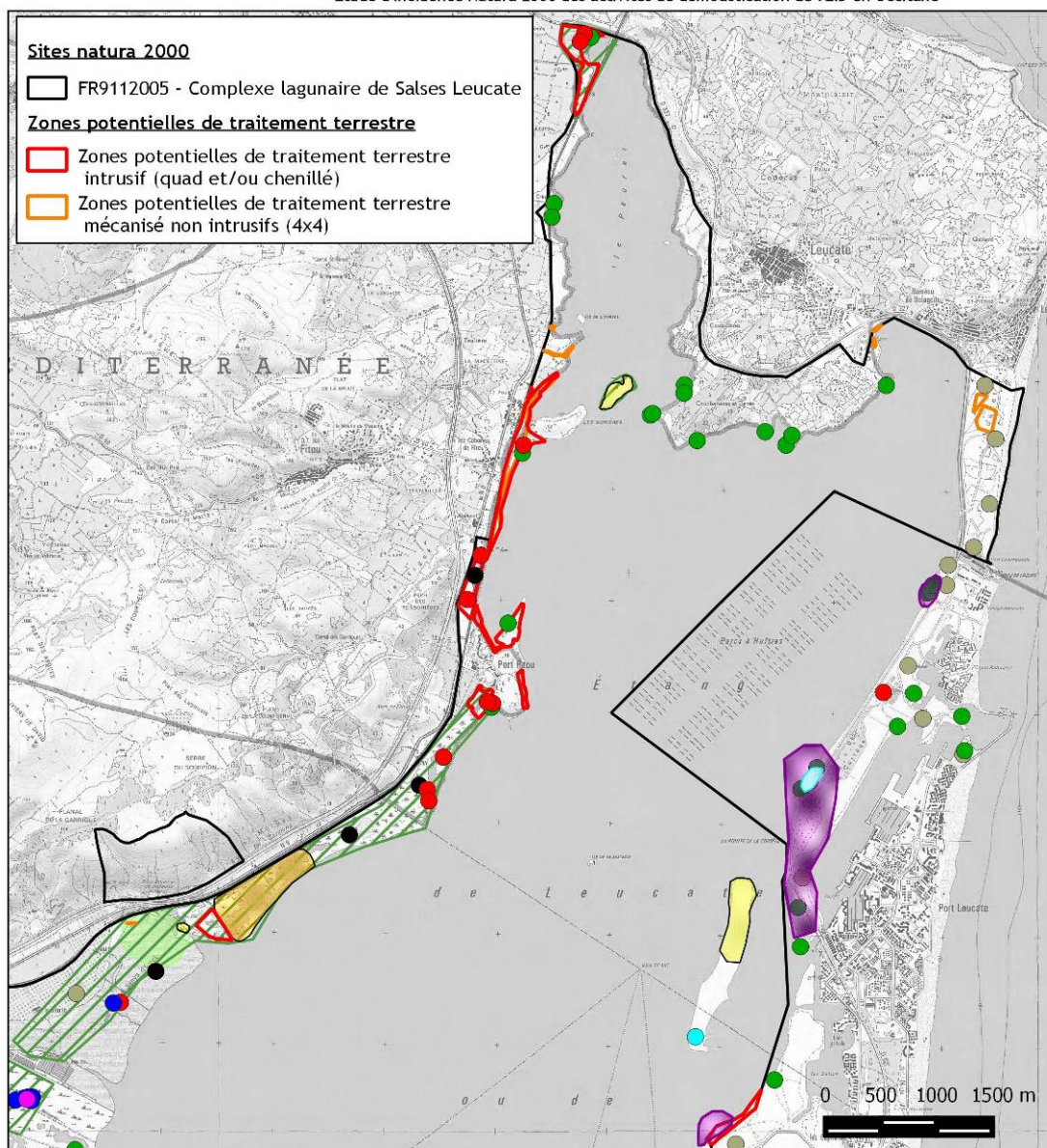
Carte 6 : Localisation des enjeux avifaunistiques au sein des zones potentielles de traitements terrestres (1/2)



Localisation des enjeux avifaunistiques au sein des zones potentielles de traitements terrestres (1/2)



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démolition de l'EID en Occitanie



Enjeux avifaunistiques

- Zones de nidification des espèces paludicoles (Héron pourpré, Butor étoilé ...)
- Colonie de Bihoreau gris
- Zones importante pour la reproduction de la Sterne naine
- Sterne naine, Echasse blanche
- Sterne pierregarin
- Aigrette garzette

Obs de couples nicheurs (données 2008)

- Gravelot à collier interrompu
- Alouette calandrelle
- Busard des roseaux
- Echasse blanche

Données Faune LR

- Panure à moustache
- Râle d'eau
- Rousserolle turdoïde
- Huitrier pie

Sources : Syndicat RIVAGE, Meridionalis in www.faune-LR.org/ (2014), EID, INPN
Cartographie : Biotope, 2019

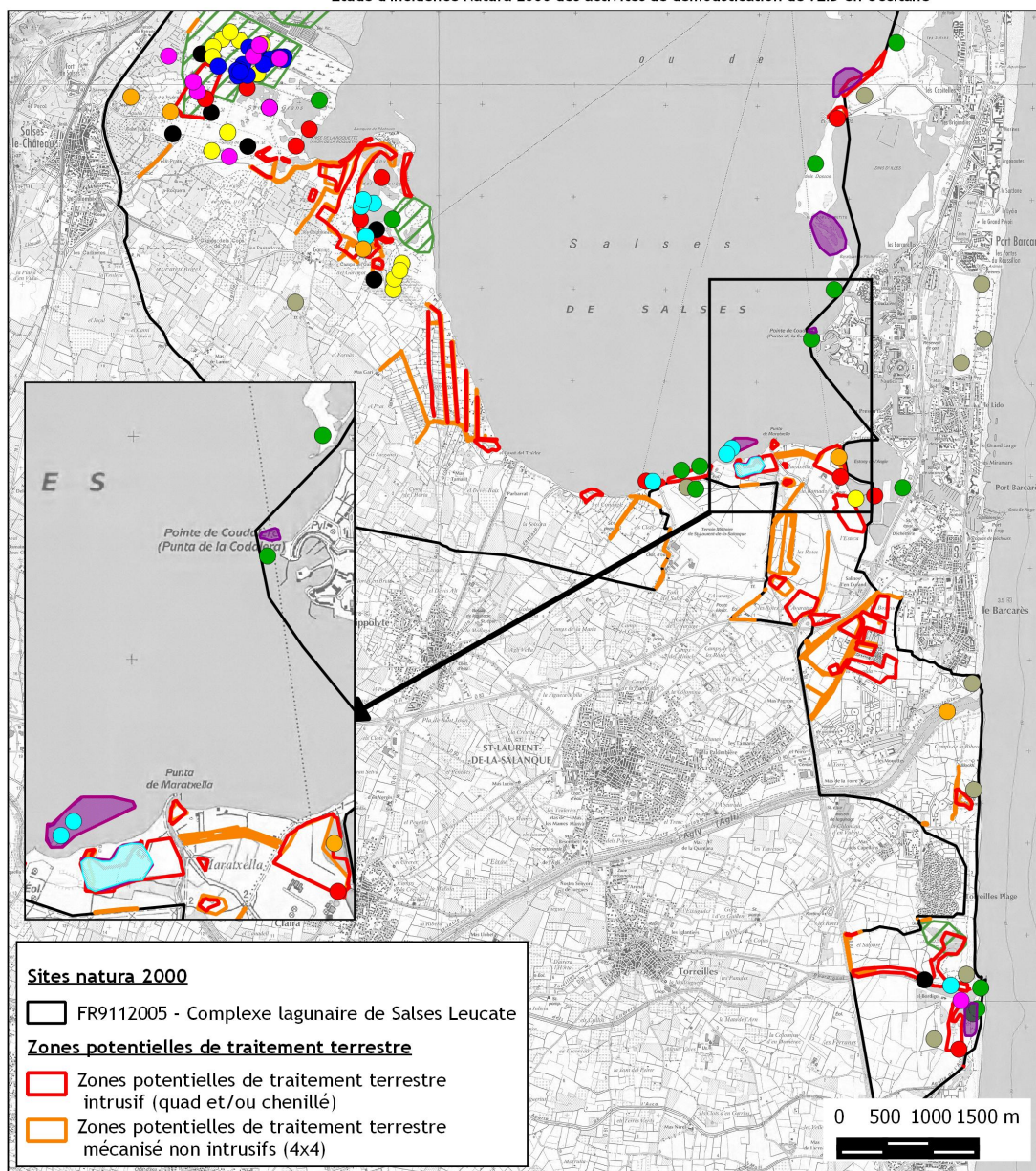
Carte 7 : Localisation des enjeux avifaunistiques au sein des zones potentielles de traitements terrestres (2/2)



Localisation des enjeux avifaunistiques au sein des zones potentielles de traitements terrestres (2/2)



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démolition de l'EID en Occitanie



Sites natura 2000

FR9112005 - Complexe lagunaire de Salses Leucate

Zones potentielles de traitement terrestre

- Zones potentielles de traitement terrestre intrusif (quad et/ou chenillé)
- Zones potentielles de traitement terrestre mécanisé non intrusifs (4x4)

Enjeux avifaunistiques

- Zones de nidification des espèces paludicoles (Héron pourpré, Butor étoilé ...)
- Colonie de Bihoreau gris
- Zones importante pour la reproduction de la Sterne naine
- Zone de nidification du petit gravelot
- Zones de reproduction de la Sterne naine et de 'Echasse blanche

Obs de couples nicheurs (données 2008)

- Gravelot à collier interrompu

- Alouette calandrelle
- Busard des roseaux
- Echasse blanche
- Lusciniole à moustache

Données Faune LR

- Panure à moustache
- Râle d'eau
- Rousserolle turdoïde
- Huitrier pie

Sources : Syndicat RIVAGE, Meridionalis in www.faune-LR.org/ (2014), EID, INPN
Cartographie : Biotopie, 2019

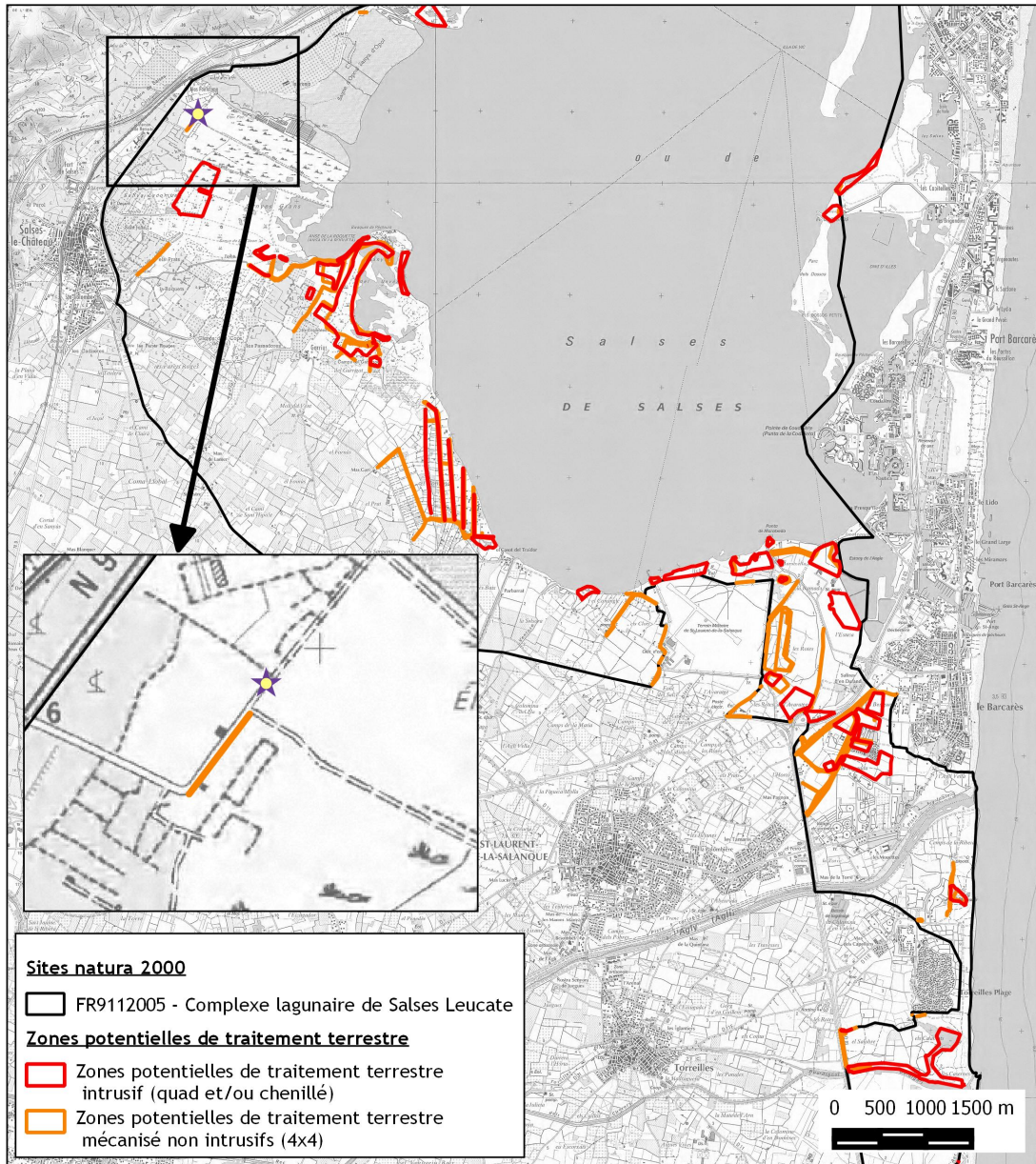
Carte 8 : Localisation du site de mesures compensatoires en faveur de l'Agrion de Mercure



Localisation du site de mesures compensatoires en faveur de l'Agrion de Mercure



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démolition de l'EID en Occitanie



Sources : Syndicat RIVAGE, Meridionalis in www.faune-LR.org/ (2014), EID, INPN
Cartographie : Biotope, 2019

III.2.2 Habitats d'intérêt communautaire

Le tableau suivant présente les habitats d'intérêt communautaire situés au sein des différentes zones potentielles d'intervention terrestre qui feront l'objet d'une évaluation approfondie des incidences.

Tableau 10 : Habitats sensibles au sein des zones potentielles de traitements terrestres (ZPTT)

Code Natura 2000	Nom habitat	Surface au sein des ZPTT	Enjeu de conservation (DocOb)
1150*	Lagune	7.2	Très fort
6220*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	0.2	Modéré
1310	Végétation pionnières à <i>Salicornia</i>	2.2	Modéré
1410	Prés-salés méditerranéens	43.6	Fort à très fort
1420	Fourrés halophiles méditerranéens	81.9	Très fort
2120	Dunes mobiles méditerranéennes	0.09	Très fort
2190	Dépressions humides intradunaires	5.6	Non évalué
2210	Dunes grises ou fixées méditerranéennes	3.3	Très fort
6420	Prairies humides méditerranéennes à hautes herbes	4.9	Très fort
2240	Dunes avec pelouses des Brachypodietalia et des plantes annuelles	0.09	Très fort
92A0	Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	0.3	Non évalué

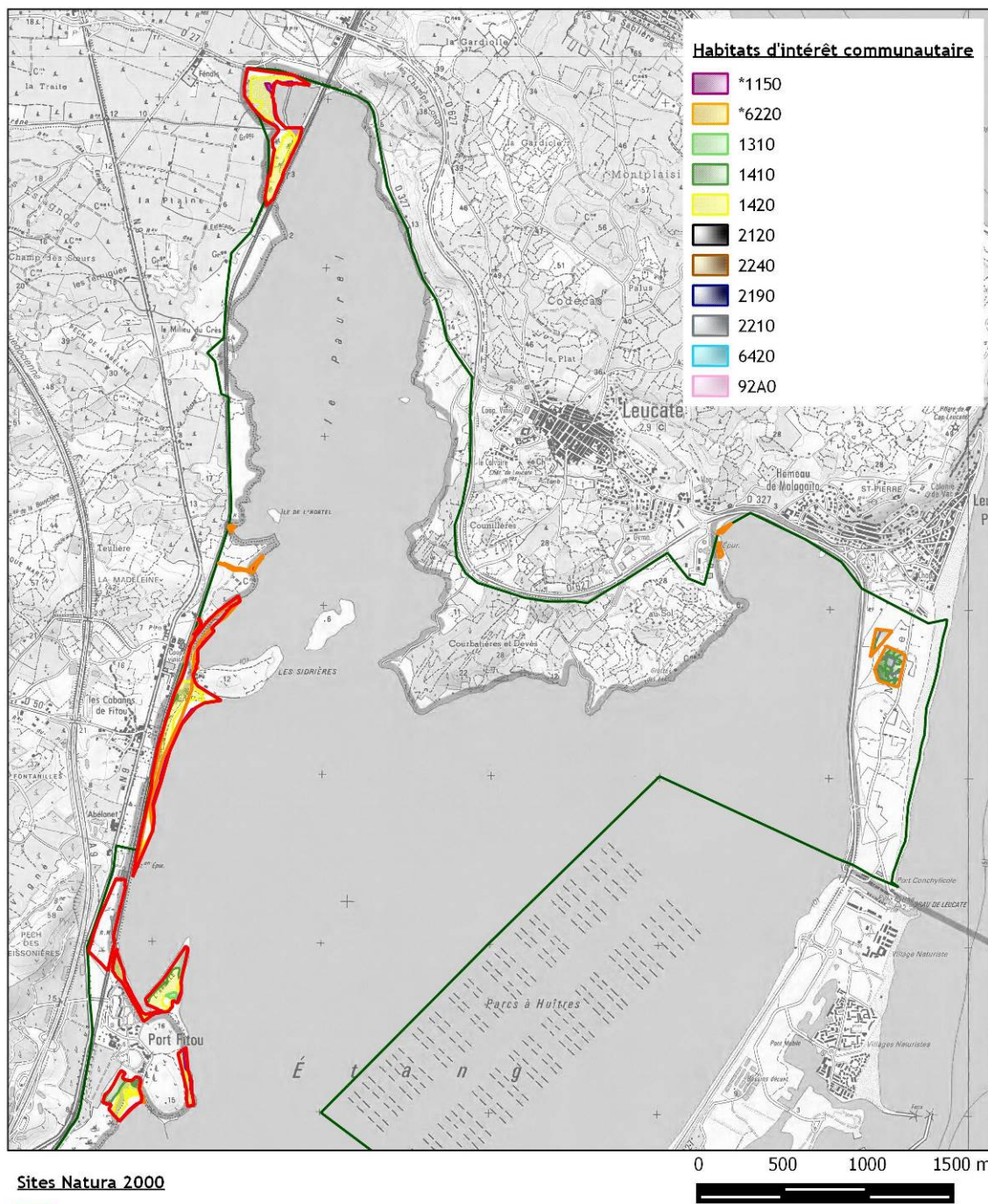
Carte 9 : Habitats d'intérêt communautaire au sein des zones potentielles de traitements terrestres (1/4)



habitats d'intérêt communautaires au sein des zones potentielles de traitements terrestres (1/4)



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démoustication de l'EID en Occitanie



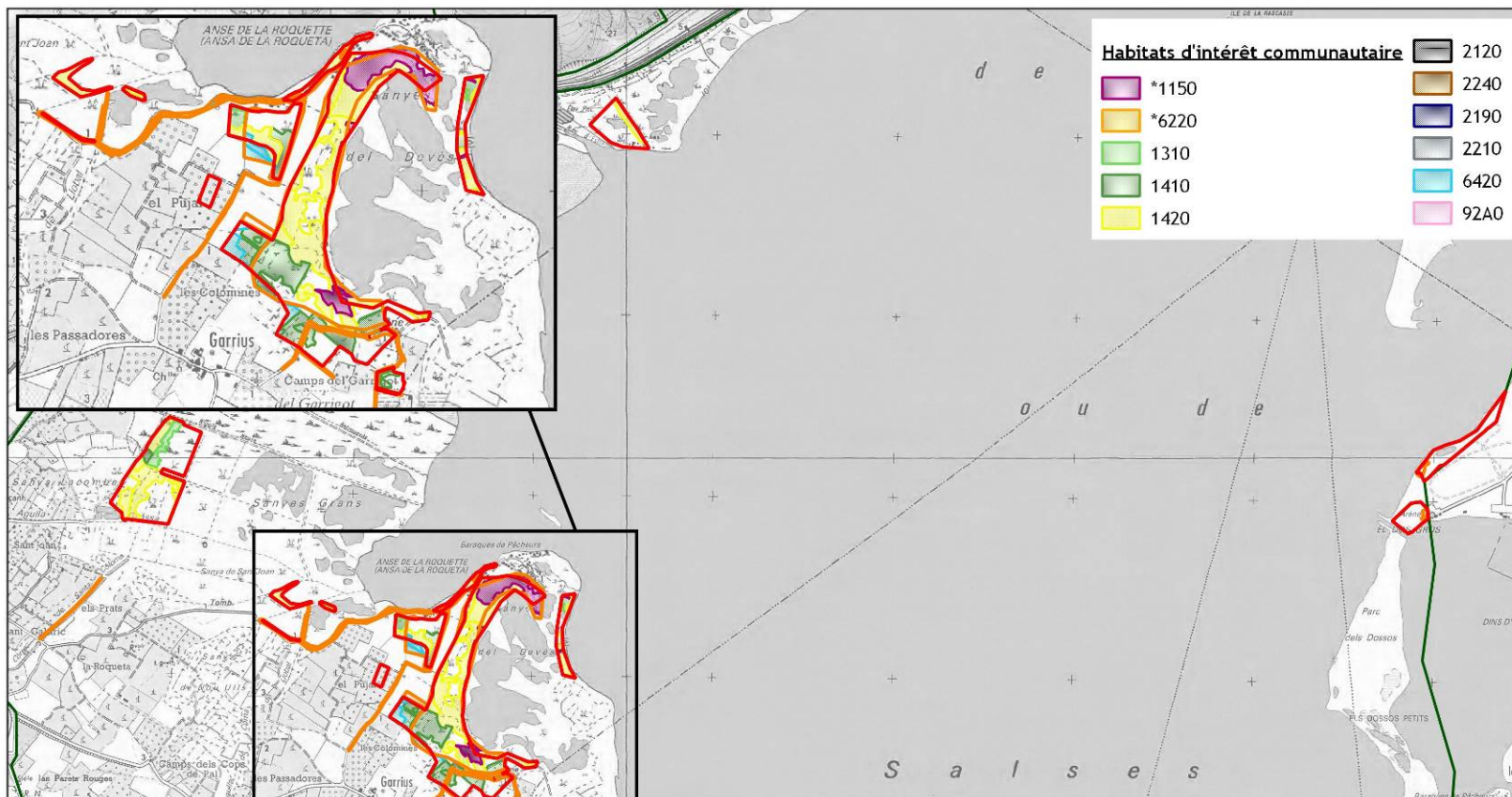
Carte 10 : Habitats d'intérêt communautaire au sein des zones potentielles de traitements terrestres (2/4)



Habitats d'intérêt communautaires au sein des zones potentielles de traitements terrestres (2/4)



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démolition de l'EID en Occitanie



Sites Natura 2000

ZSC - FR9101463 "Complexe lagunaire de Salses"

Zones potentielles de traitement terrestre

Zones potentielles de traitement terrestre mécanisé non intrusifs (4x4)

Zones potentielles de traitement terrestre intrusif (quad et/ou chenillé)

0 500 1000 1500 m



Sources : Syndicat RIVAGE, INPN, EID
Cartographie : Biotopes, 2019

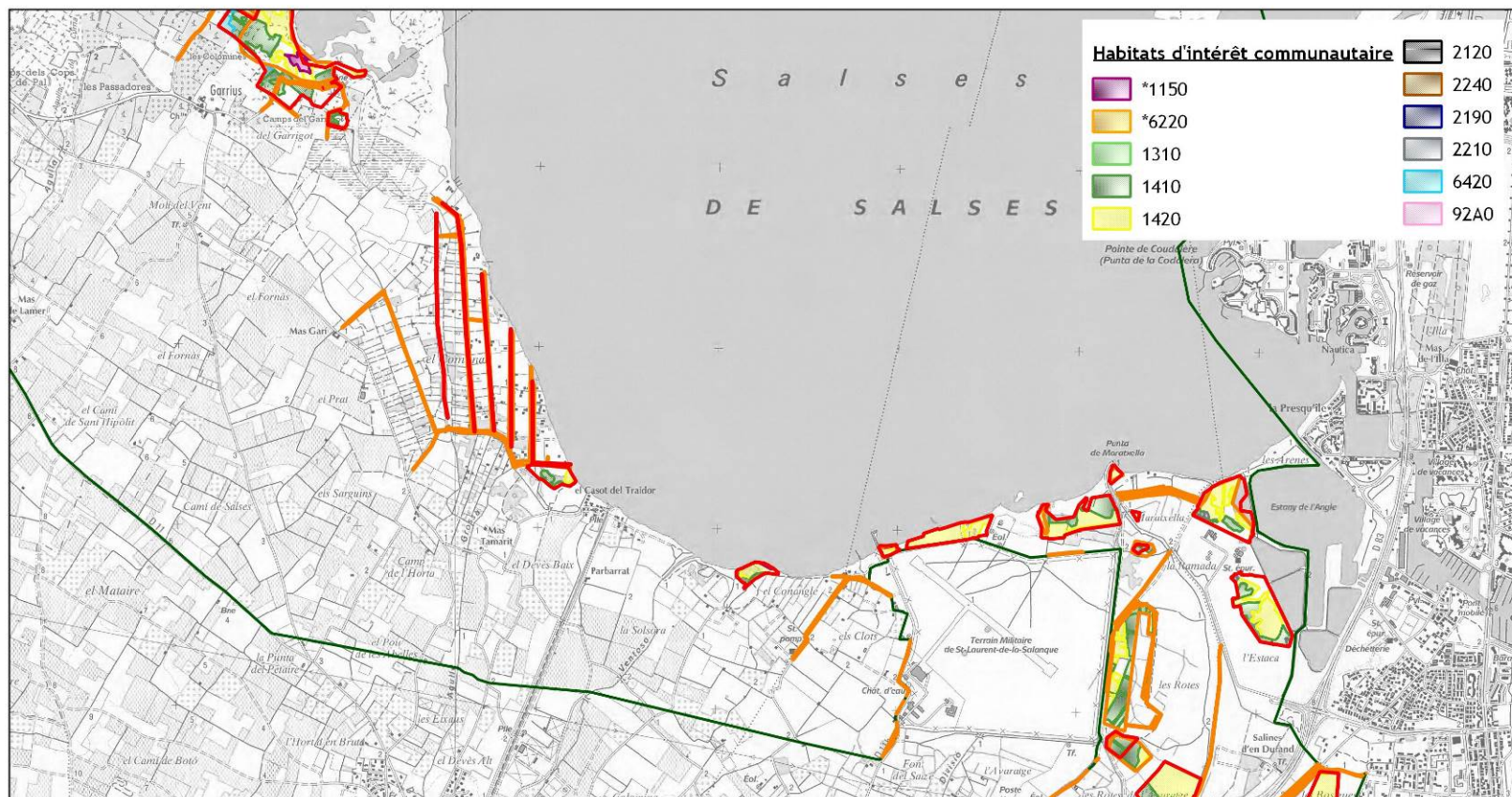
Carte 11 : Habitats d'intérêt communautaire au sein des zones potentielles de traitements terrestres (3/4)



Habitats d'intérêt communautaires au sein des zones potentielles de traitements terrestres (3/4)



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démolition de l'EID en Occitanie



Sites Natura 2000

 ZSC - FR9101463 "Complexe lagunaire de Salses"

Zones potentielles de traitement terrestre

 Zones potentielles de traitement terrestre mécanisé non intrusif (4x4)

 Zones potentielles de traitement terrestre intrusif (quad et/ou chenillé)

0 500 1000 1500 m



Sources : Syndicat RIVAGE, INPN, EID
Cartographie : Biotope, 2019

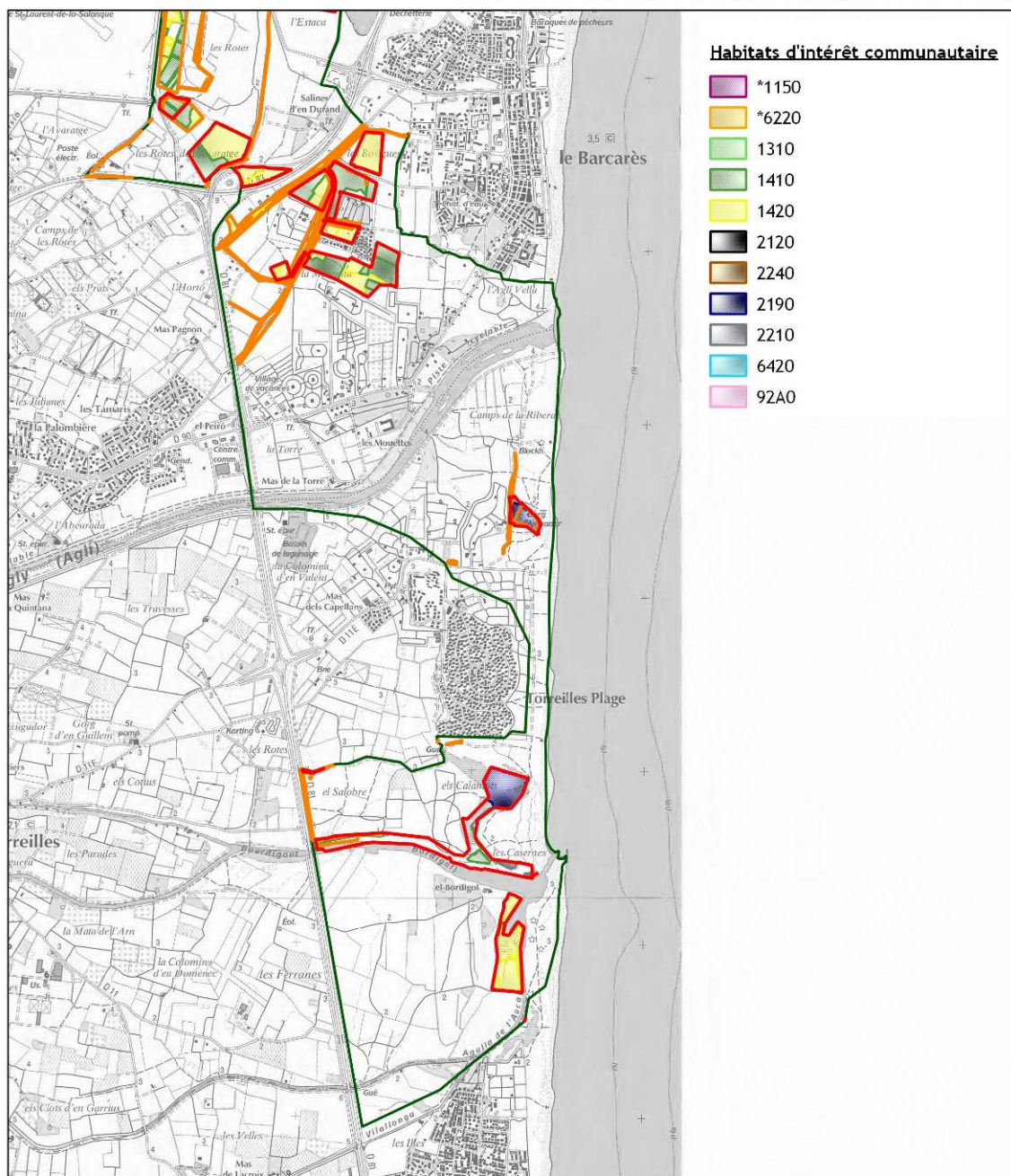
Carte 12 : Habitats d'intérêt communautaire au sein des zones potentielles de traitements terrestres (4/4)



Habitats d'intérêt communautaires au sein des zones potentielles de traitements terrestres (4/4)



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démolition de l'EID en Occitanie



- Habitats d'intérêt communautaire**
- *1150
 - *6220
 - 1310
 - 1410
 - 1420
 - 2120
 - 2240
 - 2190
 - 2210
 - 6420
 - 92A0

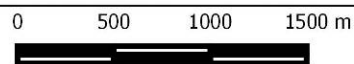
Sites Natura 2000

■ ZSC - FR9101463 "Complexe lagunaire de Salses"

Zones potentielles de traitement terrestre

■ Zones potentielles de traitement terrestre mécanisé non intrusifs (4x4)

■ Zones potentielles de traitement terrestre intrusif (quad et/ou chenillé)



Sources : Syndicat RIVAGE, INPN, EID
Cartographie : Biotopie, 2019

IV. Analyse des incidences sur les espèces et habitats concernées par les effets de la démoustication

IV.1 Incidences liées au survol

Nature de l'incidence	Dérangement d'individus
Durée de l'incidence	Temporaire
Type d'incidence	Directe

L'effet d'un dérangement temporaire sur l'avifaune comme peut l'être un survol des avions de l'EID, en dehors de sa période de reproduction, sera limité. Il peut aller du simple envol d'individus à un déplacement d'un groupe d'oiseaux vers un site proche plus calme. La démonstration ici sera accès sur les incidences du survol en période de reproduction.

L'espèce la plus sensible au survol présente sur la ZPS est le **Flamant rose**. Les mouvements de paniques au sein des groupes de cette espèce sont en effet systématiques suite à un survol. Les individus concernés ne quittent que temporairement le secteur où ils reviendront rapidement reprendre leurs activités. L'absence de reproduction de l'espèce sur l'Etang de Salses Leucate permet d'éviter l'effet indirect qu'aurait pu être la destruction d'œufs ou de jeunes découlant de cette agitation. De plus, la présence de l'espèce sur l'ensemble des lagunes du littoral lui permet de trouver rapidement une zone de repli en cas de dérangement.

Bien que perturbée, la durée réduite des survols considérés, l'absence de reproduction localement et la présence de zones de repli tend à relativiser les incidences du survol sur la dynamique de la population de Flamant rose de l'Etang de Salses Leucate.

Quatre espèces de laro-limicoles sont concernées par les traitements aériens. Il s'agit de l'Echasse blanche, de la Sterne naine, du Gravelot à collier interrompu, du Petit gravelot et de la Sterne pierregarin. Ces espèces sont jugées très sensibles au survol dans le cas de grandes colonies. En cas de panique, de nombreux individus quittent le nid, avec pour conséquence des risques de destructions d'œufs ou de poussins.

A l'exception de la colonie de plus de 100 couples de sternes naines qui se reproduit sur les îlots de la coudalère au Barcarès (non concernée par les traitements), l'Etang de Salses Leucate n'accueille pas de colonie importante de laro-limicoles. Les espèces nicheuses forment des petites colonies de quelques couples seulement.

Ces espèces seront certainement dérangées par le survol, mais celui-ci ne remettra pas en cause l'état de conservation de ces espèces sur le site.

Des observations d'Huîtrier pie ont été réalisées au sein de la sagne del Devès et des îlots de Saint Laurent de Salanque. Cette espèce nichant en couples isolée et jugée modérément sensible au

dérangement lié aux survols. **Cette espèce sera ainsi dérangée par le survol, mais celui-ci ne remettra pas en cause son état de conservation sur le site.**

Une colonie importante d'Aigrette garzette (environ 50 couples) est située sur l'île de la Sidrières. Ce secteur n'est pas concerné par les survols mais situé à proximité d'une zone potentielle de traitements aériens (environ 500 mètres). Ce secteur abrite également du Héron garde bœufs et potentiellement du Crabier chevelu.

Au regard du nombre de couples nicheurs d'Aigrette garzette au sein de la colonie, le passage d'un avion à proximité est susceptible d'induire des incidences fortes pour l'espèce en cas de dérangement.

Le survol peut avoir une incidence très forte sur les colonies d'Ardéidés arboricoles. Comme pour les laro-limicoles, les grandes colonies sont les plus impactées. Sur l'étang de Salses, une espèce d'héron arboricole est présente au sein d'une zone potentielle de traitements aériens, il s'agit du Bihoreau gris. Quelques individus sont observés au nord de la sagne d'Opoul, sans toutefois que leur reproduction soit confirmée (pas d'observation de nids).

Le bihoreau sera ainsi dérangé par le survol, mais celui-ci ne remettra pas en cause l'état de conservation de cette espèce sur le site, présente en faible effectif et dont la nidification n'est pas avérée.

Les ardéidés paludicoles sont jugées modérément sensible au dérangement lié au survol. Ces espèces nichent en effet en solitaire au sein de la roselière qui les protège des perturbations. **Le survol lié au traitement ne remettra ainsi pas en cause l'état de conservation du Butor étoilé et du Blongios nain sur le site.**

Il est en de même pour l'ensemble des espèces nichant en roselière (Busard des roseaux, râle d'eau).

Concernant la Cistude d'Europe et l'Emyde lépreuse, un dérangement répété pendant leur temps d'insolation est susceptible d'impacter le mécanisme de thermorégulation de ces deux espèces. Les survols ne sont certainement pas assez fréquents pour impacter significativement la physiologie de ces espèces.

Le survol lié au traitement ne remettra ainsi pas en cause l'état de conservation de l'Emyde et de la Cistude sur le site.

IV.2 Incidences liées aux traitements terrestres

Nature de l'incidence	Destruction d'individus, dégradation d'habitats d'espèces et dégradation d'habitats naturels
Durée de l'incidence	Permanente
Type d'incidence	Directe

IV.2.1 Espèces d'intérêt communautaire

Les incidences liées aux traitements sont jugées fortes pour l'ensemble des espèces dont les zones de reproduction sont situées au sein de zone potentielles de traitement terrestres. Les risques sont liés à un dérangement en période sensible et à une destruction d'individus nichant au sol.

Plusieurs secteurs du site Natura 2000 sont concernés :

La roselière de l'embouchure du Bourdigou abrite du Butor étoilé et potentiellement du Blongios nain.

La plage du Bourdigou abrite des individus nicheurs de Sterne naine, de Gravelot à collier interrompu et d'Alouette calandrelle.

L'îlot de Saint Laurent de Salanque constitue l'unique zone de reproduction du Petit gravelot et de Gravelot à collier interrompu sur le site et est une zone potentielle de nidification de la Sterne naine. Des observations d'Huîtrier pie ont également été réalisées.

La grande sagne et la sagne de Fitou abritent plusieurs individus de Butor étoilé. La grande sagne abrite également la Lusciniole à moustaches (noyau de population le plus important du site), les principaux effectifs de Râle d'eau du site, la population de Panure à moustache du site et une partie des effectifs les plus importants de Busard des roseaux.

Malgré l'absence de données pour ces espèces, ces roselières abritent probablement la Locustelle luscinoïde et le Bruant des roseaux. Des observations de Rousserolle turdoïde ont été réalisées sur la grande sagne. La sagne d'Opoul et la grande Sagne abritent également des zones de reproduction pour l'Agrion de mercure et des zones de sansouire favorables à l'Echasse blanche.

Après la visite de terrain réalisée sur le site le 03 novembre 2014, il s'avère les zones effectivement traitées sur la sagne d'Opoul sont constituées principalement de sansouires (favorables à l'Echasse blanche).

La sagne del Devès accueille le deuxième noyau de population de la Lusciniole à moustaches et du Busard des roseaux. La locustelle luscinoïde et le Bruant des roseaux sont considérés comme nicheurs potentiels sur ce secteur. Une donnée d'observation de Rousserolle turdoïde est également localisée sur cette roselière. Des observations d'Huîtrier pie ont également été réalisées. Ce secteur constitue également une zone importante pour la reproduction de l'Echasse blanche sur le site.

Le secteur des Dosses abrite une zone de nidification de la Sterne naine.

Le secteur de Fitou en face des Sidrières accueille une zone pour la reproduction de l'Echasse blanche.

Le lieu dit « el Casot del Traïdor » constitue une zone de ponte pour l'Emyde lépreuse.

Les bordures des bassins de lagunage industriels constituent des zones de pontes pour la Cistude et l'Emyde lépreuse.

Une populatin **d'Agrion de Mercure** se situe au niveau de FontDame et Font Estramar. Il s'agit d'un site où des mesures en faveur de l'espèces sont mise en œuvre dans la cadre de mesures compensatoires. Le site n'est pas directement concerné par les zones de traitements terrestres mais se trouve à proximité immédiate.

Le traitement terrestre sur ces secteurs est susceptible de remettre en cause l'état de conservation de ces espèces sur le site, en raison d'un risque de destruction d'individus et de dérangement.

Des mesures de réduction des incidences sont à mettre en œuvre sur ces zones à enjeux.

IV.2.2 Habitats naturel d'intérêt communautaire

Tableau 11 : Présentation surfaces d'habitats d'intérêt communautaire concernés par les traitements terrestres

Code Natura 2000	Nom habitat	Enjeu de conservation (DocOb)	Surface au sein des ZPTT	% de l'habitat traité par rapport à la surface totale de l'habitat sur le site
1150*	Lagune	Très fort	7.2	0.16%
6220*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	Modéré	0.2	0.27%
1310	Végétation pionnières à <i>Salicornia</i>	Modéré	2.2	2.82%
1410	Prés-salés méditerranéens	Fort à très fort	43.6	13.95%
1420	Fourrés halophiles méditerranéens	Très fort	81.9	26.19%
2120	Dunes méditerranéennes mobiles	Très fort	0.09	0.12%
2190	Dépressions intradunaires humides	Non évalué	5.6	/
2210	Dunes grises ou fixées méditerranéennes	Très fort	3.3	1.05%
6420	Prairies humides méditerranéennes à hautes herbes	Très fort	4.9	3.13%
2240	Dunes avec pelouses des Brachypodietalia et des plantes annuelles	Très fort	0.09	0.12%
92A0	Forêts galeries à Salix alba et Populus alba	Non évalué	0.3	0.46%

Les activités de démoustication concernent ainsi quatre habitats d'intérêt communautaire jugés particulièrement sensibles aux traitements terrestres. Il s'agit des habitats :

- 2190 - Dépressions humides intradunaires
- 2210 - Dunes grises ou fixées méditerranéennes
- 2120 - Dunes mobiles méditerranéennes
- 6420 - Prairies humides méditerranéennes à hautes herbes
- 2240 - Dunes avec pelouses des Brachypodietalia et des plantes annuelles

Les habitats 2210, 2240, et 2120 ne voient qu'une très faible surface concernée par les traitements terrestres, mais en raison de leur sensibilité et de leur répartition très localisée et morcelée en Languedoc-Roussillon, les incidences des traitements sont jugées fortes et des mesures d'évitement devront être mise en œuvre.

L'habitat 6420 - Prairies humides méditerranéennes à hautes herbes, considéré comme sensible dans le tronc commun, est utilisé sur le site comme prairies de fauche (tardive pour la plupart, dans la cadre de MAEC) et donc concerné par le passage d'engins motorisés dans le cadre de

l'exploitation agricole. Ainsi, le passage d'engins motorisés dans la cadre des activités de démoustication de l'EID ne peut être considéré comme remettant en cause son état de conservation. Une mesure visant à limiter le passage d'engins motorisés (MR5) sera cependant proposée sur cet habitat.

Les traitements concernent :

- une part non négligable des surfaces en **1410** prés-salés méditerranéens (13.95%) et **1420** Fourrés halophiles méditerranéens(26.19%) ;
- une part très faible des habitats **1310** Végétations pionnières à *Salicornia* du site (2.82%), . **1150** Lagune, **6220** Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea et **92A0** Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

Ces habitats sont plus communs à l'échelle de la Région et semblent moins sensibles aux passages d'engins. Si les incidences restent importantes au regard des surfaces concernées, l'évitement n'est pas envisageable. Une mesure de réduction visant à limiter le passage d'engins motorisés sera mise en œuvre.

V. Présentation des mesures de réduction

Les mesures présentées dans les paragraphes ci-dessous visent à réduire les incidences du projet sur les espèces et habitats pour lesquels l'incidence du projet global apparaît comme susceptible de remettre en cause leur état de conservation à l'échelle du site.

V.1 MR1 : Adaptation des périodes de traitement terrestre sur les habitats d'espèces

Sur les secteurs identifiés comme abritant des espèces sensibles aux traitements terrestres (risques de dérangement et de destruction d'individus), une adaptation des périodes de traitement permet de limiter fortement les incidences sur ces espèces. Il s'agit d'interrompre, ou de limiter fortement selon les secteurs les traitements terrestres qui pénètrent dans le milieu réalisé hors des digues et des chemins lors des périodes sensibles pour les espèces concernées.

A noter que les traitements depuis les digues et chemins, sans pénétration dans le milieu, sont possibles.

Le tableau présente les secteurs sur lesquels l'EID s'engage strictement à ne pas pénétrer pendant la période de sensibilité des espèces concernées.

Tableau 12 : Présentation des secteurs concernés par la mesure MR1 - restriction des traitements terrestres

<i>Secteur</i>	<i>Espèces concernées</i>	<i>Période de restriction des traitements terrestres *</i>
Plage du Bourdigou	Sterne naine Gravelot à collier interrompu Alouette calandrelle	Mai-juin- juillet
Bordures des bassins de lagunage (barcarès)	Cistude d'Europe Emyde lépreuse	Mai à septembre
Ilot de Saint Laurent de Salanque	Petit gravelot Sterne naine (potentielle) Huîtrier pie Gravelot à collier interrompu	Mai-juin- juillet
Lieu dit « el Casot del Traïdor »	Emyde lépreuse Cistude	Mai à septembre
Secteur de la Devès 1 et secteur de Garrieux	Echasse blanche	20 avril au 5 juin
Grand sagne	Echasse blanche	20 avril au 5 juin
Les Dosses	Sterne naine	Mai-juin- juillet

*La période de restriction des traitements terrestres correspond aux périodes sensibles du cycle de reproduction des espèces. Elles correspondent généralement aux phases d'incubation et d'élevage des jeunes

Remarque : pour les secteurs de ponte de tortues, le traitement terrestre pédestre reste

possible

Sur les secteurs présentés dans le tableau ci-dessous, lesquels l'EID s'engage à limiter fortement les traitements terrestres, mais ne peut exclure totalement la possibilité de passages en traitements terrestres, notamment en raison de conditions climatiques difficiles empêchant le passage en aérien.

Tableau 13 : Présentation des secteurs concernés par la mesure MR1 - limitation des traitements terrestres

<i>Secteur</i>	<i>Espèces concernées</i>	<i>Période de restriction des traitements terrestres</i>
Roselière de l'embouchure du Bourdigou	Butor étoilé Blongios nain	Avril-mai-juin
La grande sagne 1 et 2	Butor étoilé Rousserolle turdoïde Locustelle lusciniöide (potentiel) Bruant des roseaux (potentiel) Râle d'eau Lusciniöle à moustaches Panure à moustache Busard des roseaux Rousserolle turdoïde	Mars-Avril-mai-juin
Secteur de la Devès 2	Butor étoilé Héron pourpré Héron cendré	Mars-avril-mai-juin
Sagne de Fitou	Butor étoilé Râle d'eau Lusciniöle à moustaches Panure à moustache Busard des roseaux Héron pourpré Locustelle lusciniöide (potentiel) Bruant des roseaux (potentiel)	Mars-avril-mai-juin
Fitou-Sidrières	Echasse blanche	20 avril - 5 juin

Agrion de mercure : Les zones de traitements ne semblent pas concerner directement le site de mesue compensatoires dédiées à l'Agrion de mercure (FontDame et Font Estramar). Toutefois, il se trouve à proximité immédiate et des échanges auront lieu avec RIVAGE afin de définir les modalités d'intervention les plus adaptées dans ce secteur.

Au regard des enjeux que représentent ces secteurs, une procédure spécifique devra être mise en place, afin de limiter au maximum les incidences liées à une éventuelle pénétration dans le milieu lors des traitements :

- L'EID privilégiera toujours l'aérien pour les traitements, sauf en cas de conditions météorologiques défavorables.
- L'opérateur Natura 2000 doit être en mesure de fournir à l'EID les données de suivi des espèces concernées par la mesure. L'EID prendra contact de façon annuelle avec RIVAGE pour l'obtention de ces informations. Pour cela, l'opérateur prendra contact avec les structures réalisant les suivis (Tour du Valat pour le Héron pourpré par exemple), ou devra à défaut prendre en charge la mise en œuvre de ces suivis. L'outil « la météo des oiseaux »

sera également utilisé pour l'identification des enjeux en temps réel (actualisation tous les 15 jours) pour les Sternes.

- En cas d'enjeux avérés sur les zones concernées par les traitements terrestres, l'EID s'engage à définir un circuit de traitements en concertation avec l'opérateur. Il s'agit, en cas de présence de nid de Butor étoilé, Blongios nain ou Busard des roseaux, ou de colonie de Héron pourpré, de respecter une zone de tampon de 50 mètres autour du nid ou de la colonie, au sein de laquelle la pénétration est exclue pendant la période de sensibilité. Concernant les passereaux paludicoles dont la localisation du nid est plus délicate, l'EID s'engage à respecter le circuit de traitements fixé avec l'animateur, ceci afin de limiter les surfaces concernées par le passage d'engins motorisés. Sur les secteurs de Fitou-Sidrières et des Dosses, les traitements terrestres potentiels devront éviter les colonies d'Echasse blanche et de Gravelot à collier interrompu en cas d'installation.

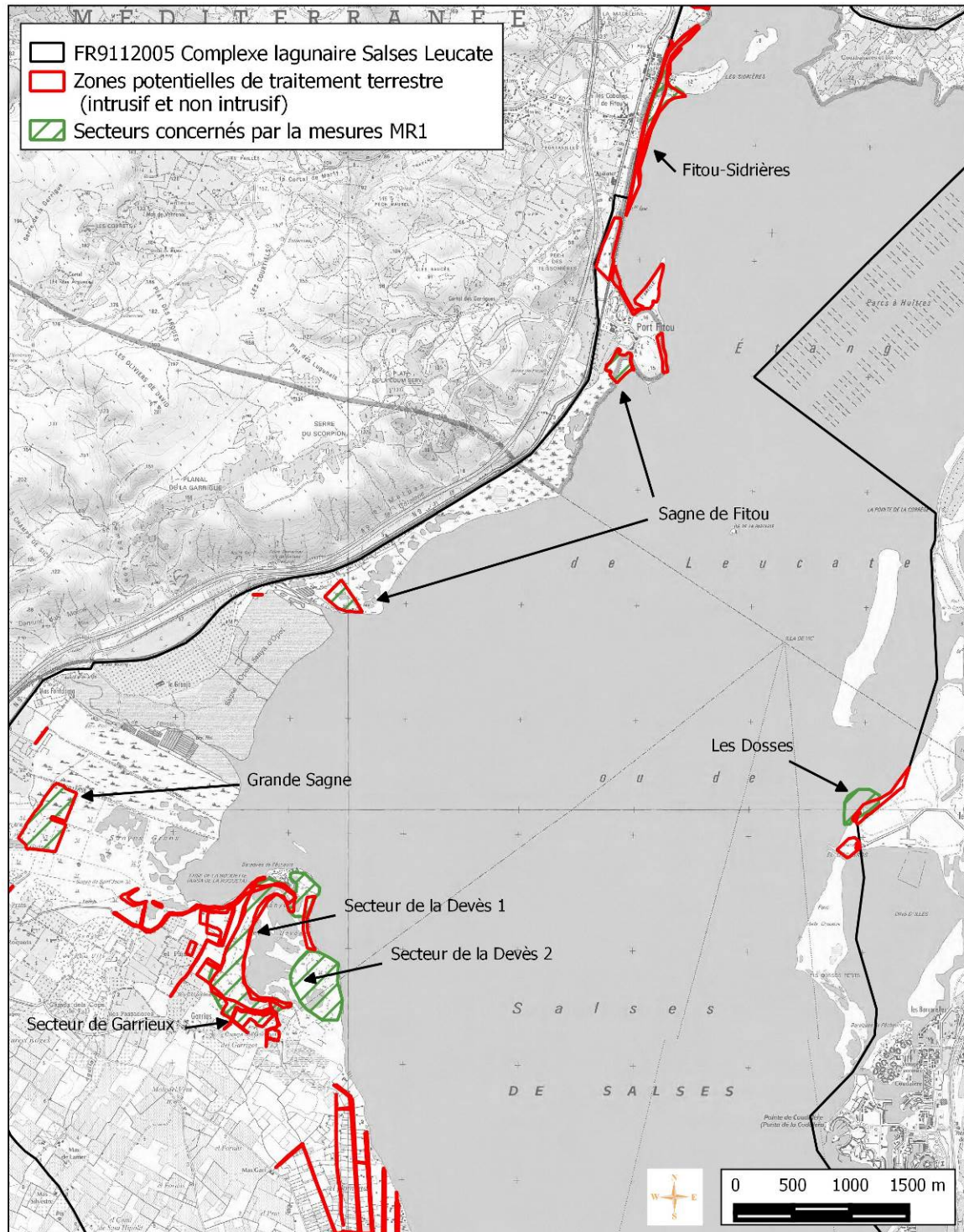
Carte 13 : Localisation des secteurs concernés par la mesure MR1 (1/2)



Localisation des secteurs concernés par la mesure MR1 (1/2)



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démolition de l'EID en Occitanie



Sources : INON, EID
Fonds cartographiques : SCAN25, IGN
Cartographie : Biotope, 2019

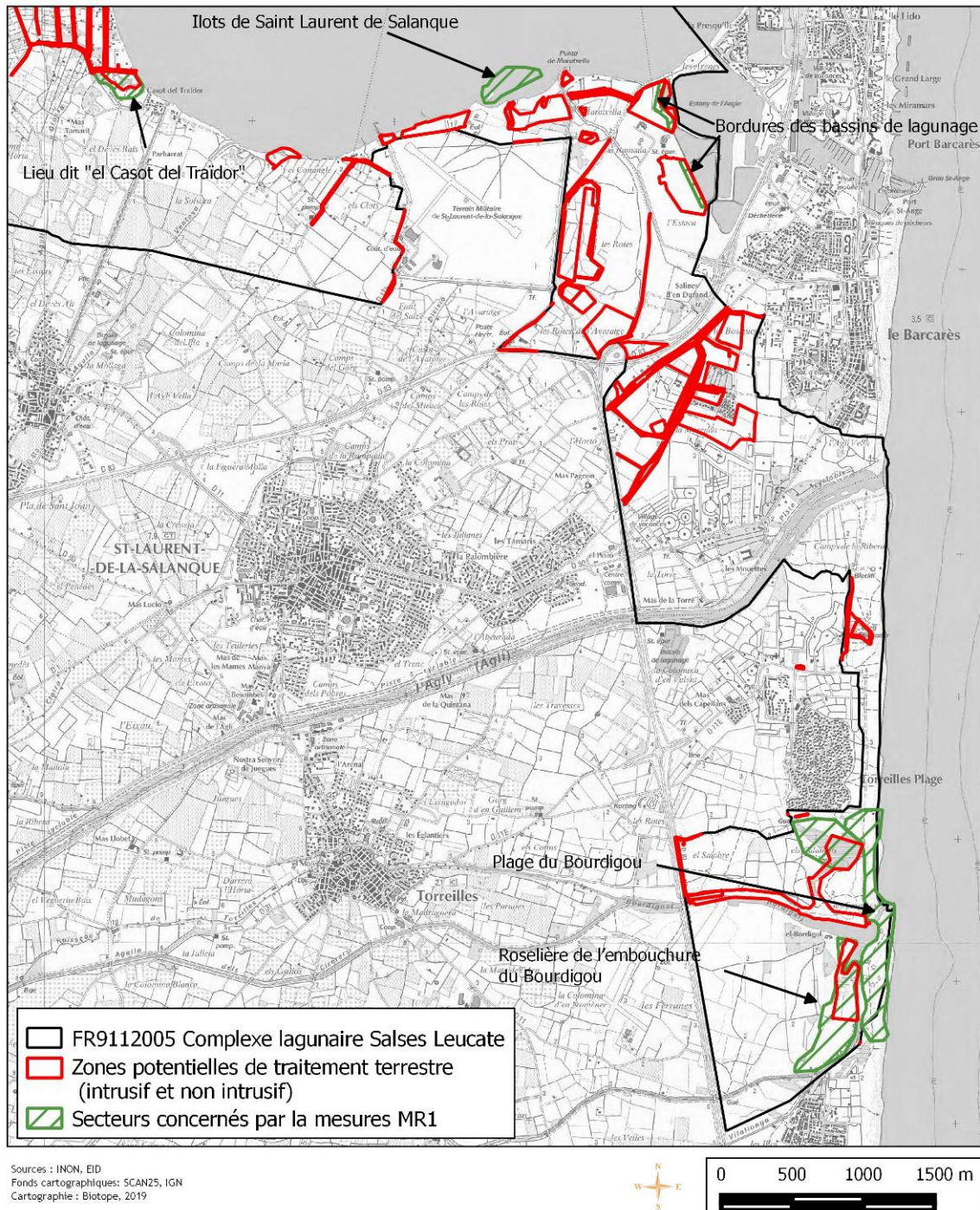
Carte 14 : Localisation des secteurs concernés par la mesure MR1 (2/2)



Localisation des secteurs concernés par la mesure MR1 (2/2)



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démolition de l'EID en Occitanie



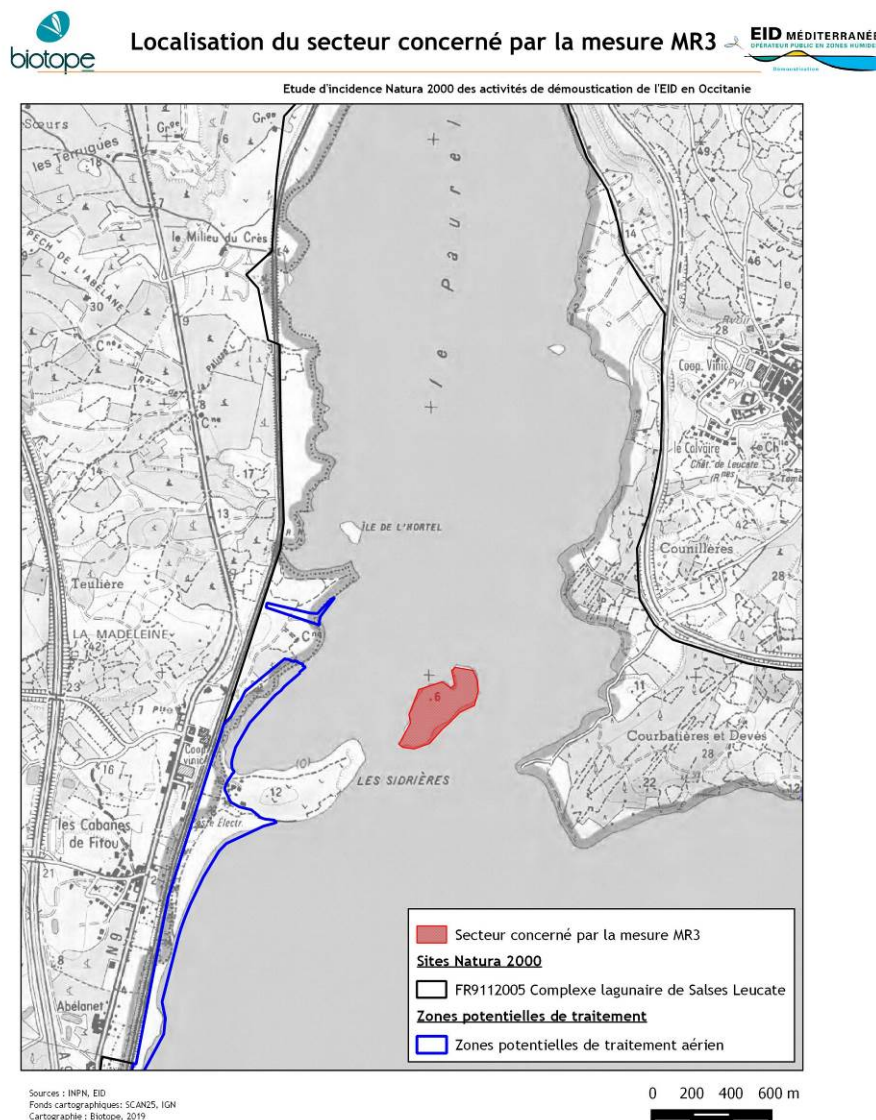
Sources : INON, EID
Fonds cartographiques : SCAN25, IGN
Cartographie : Biotope, 2019

V.2 MR3 : Définir un circuit de vol qui évite les zones à enjeux situées à proximité des zones potentielles de traitements aériens

Une seule zone présente des enjeux liés aux traitements aériens. Il s'agit de l'île des Sidrières qui abrite une colonie de 50 couples d'Aigrette garzette, espèce jugée très sensible au dérangement. Cette zone n'est pas directement concernée par les traitements aériens mais est située à proximité d'une zone potentielle de traitements aériens.

Afin de limiter les incidences sur cette espèce, l'EID devra prendre les précautions nécessaires pour adapter son plan de vol afin de ne pas survoler cette zone pendant les périodes de reproduction de l'Aigrette garzette (début mai à fin juin).

Carte 15 : Localisation du secteur concerné par la mesure MR3



V.3 MR4 : Evitement des habitats d'intérêt communautaire sensible

Cette mesure concerne les habitats suivants, jugés très sensibles au passage d'engins motorisés :

- 2190 - Dépressions humides intradunaires
- 2210 - Dunes grises ou fixées méditerranéennes
- 2120 - Dunes mobiles méditerranéennes
- 2240 - Dunes avec pelouses des *Brachypodietalia* et des plantes annuelles

Un évitement total de ces habitats par les engins motorisés est préconisé (les traitements pedestres ou motorisés en restant sur les chemins restent possibles). La carte suivante présente leurs localisations sur le site.

La mise en œuvre effective de cette mesure (mise en défens, identification sur le site par le gestionnaire...) est à définir en amont de la prochaine saison de traitement en coordination avec l'animateur Natura 2000 du site.

Carte 16 : localisation de la mesure MR4 (1/3)



MR4 : Evitement des habitats d'intérêt communautaire sensibles



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démoustication de l'EID en Occitanie



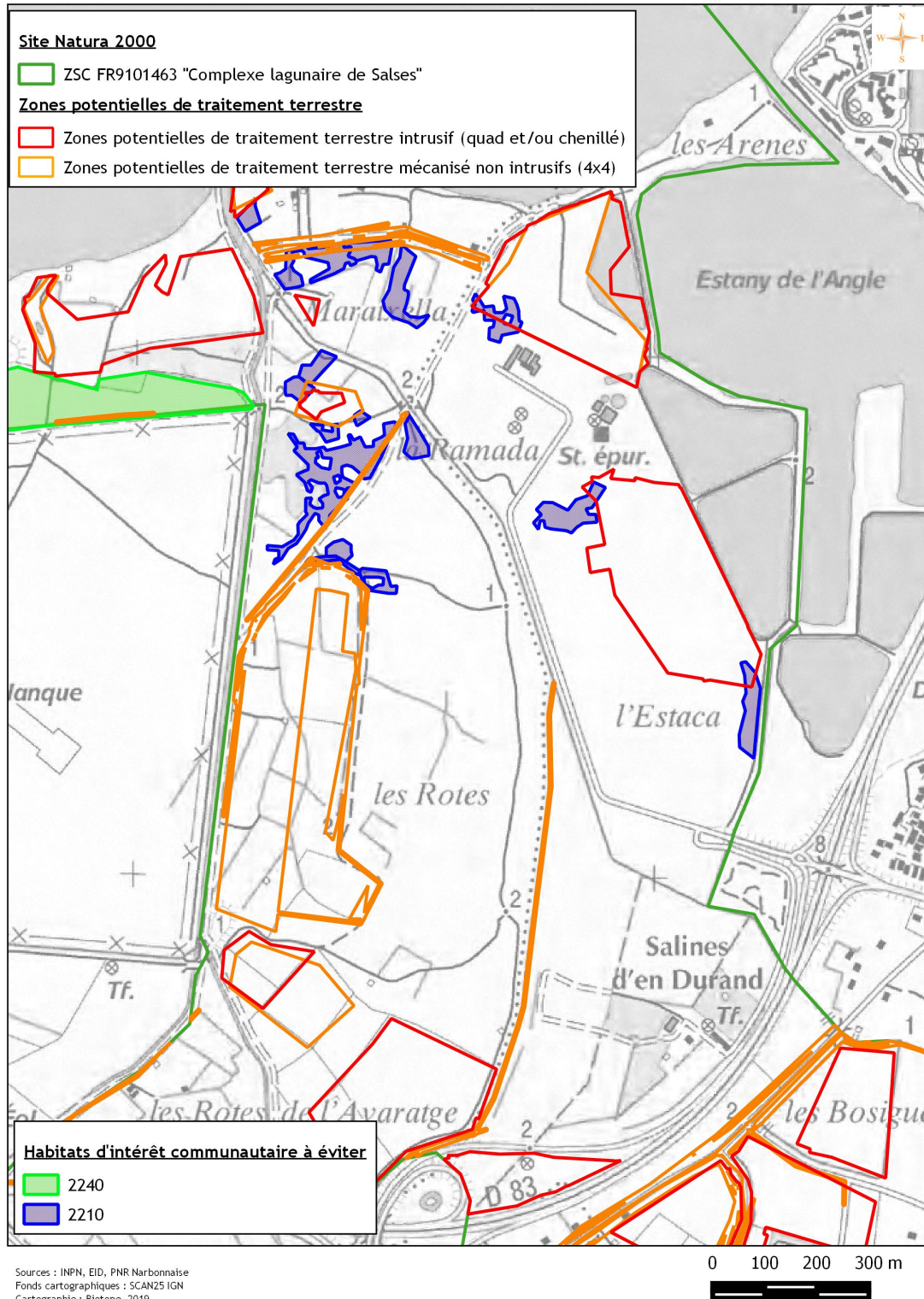
Carte 17 : localisation de la mesure MR4 (2/3)



MR4 : Evitement des habitats d'intérêt communautaire sensibles



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démolition de l'EID en Occitanie



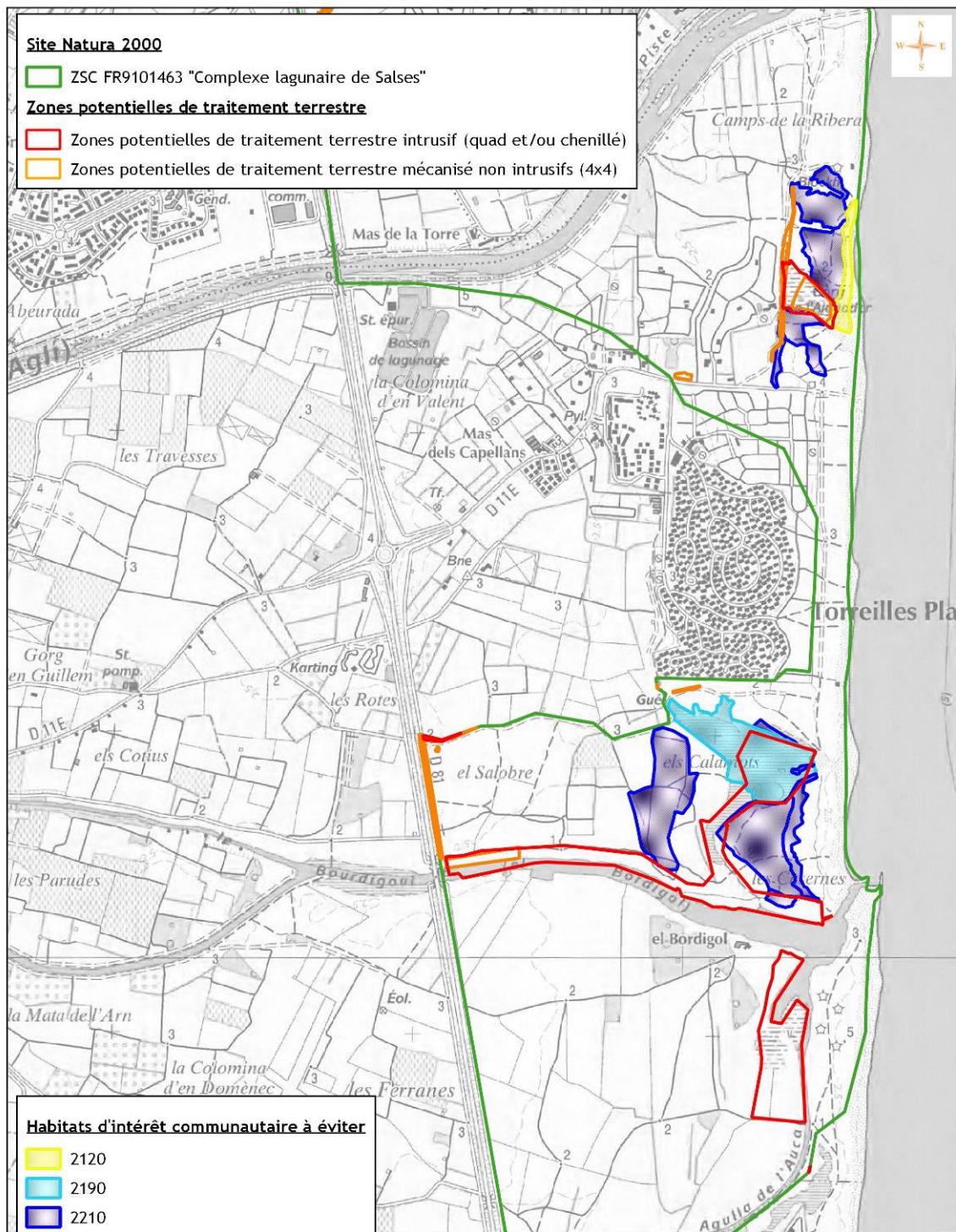
Carte 18 : localisation de la mesure MR4 (3/3)



MR4 : Evitement des habitats d'intérêt communautaire sensibles



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démolition de l'EID en Occitanie



Sources : INPN, EID, PNR Narbonnaise
Fonds cartographiques : SCAN25 IGN
Cartographie : Biotope, 2019

0 100 200 300 m



V.4 MR5 : Limiter la pénétration dans les habitats d'intérêt communautaire avec des engins motorisés et chenillés

Cette mesure concerne les habitats d'intérêt communautaire suivants :

- 1150 - Lagune
- 1310 - Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
- 1410 - Prés-salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*)
- 1420 - Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (*Sarcocornietea fruticosi*)
- 6420 - Prairies humides méditerranéennes à hautes herbes
- 6220 - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea
- 92A0 - Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

Sur ces habitats, les incidences des traitements sont jugées non significatives. Cependant, au regard des surfaces concernées par les traitements, il est préconisé de limiter au maximum les intrusions dans les milieux avec des engins chenillés ou motorisés.

Les traitements terrestres privilégieront l'utilisation des chemins existants pour accéder aux zones de traitements. Les traitements seront effectués en priorité depuis les chemins à l'aide de lances ou canons (cf. photo suivante).

Les compléments seront réalisés, dans la mesure du possible, à pied.



Traitements terrestres à partir d'une route - EID

V.5 MR7 : Limitation des traitements terrestres sur les zones à enjeux

Sur les secteurs identifiés comme abritant des espèces sensibles aux traitements terrestres (risques de dérangement et de destruction d'individus), une limitation des périodes de traitement terrestres permet de réduire autant que possible les incidences sur ces espèces.

Il s'agit de la base militaire qui accueille une zone de nidification de la sterne naine et d'Echasse blanche. Compte tenu des restrictions d'accès au site au regard de l'activité militaire, une mesure de restriction est difficilement applicable. Aussi une mesure de limitation est proposée.

Une limitation est également proposée sur un second secteur, au niveau du lieu-dit le Paurel, qui accueille un dortoir d'Aigrette garzette.

Il s'agit de limiter le traitement terrestre qui pénètre dans le milieu réalisé hors des digues et des chemins lors des périodes sensibles pour les espèces concernées.

Le tableau ci-dessous présente le secteur du site concerné par cette mesure, les espèces bénéficiant de cette mesure et les périodes de limitation des traitements.

A noter que les traitements depuis les digues et chemins, sans pénétration dans le milieu, sont possibles.

Tableau 14 : Présentation des secteurs concernés par la mesure MR7

<i>Secteur</i>	<i>Espèces concernées</i>	<i>Période de limitation des traitements terrestres</i>
Base militaire	Sterne naine et Echasse blanche	Mai-juin- juillet
Le Paurel	Aigrette garzette	avril-mai-juin

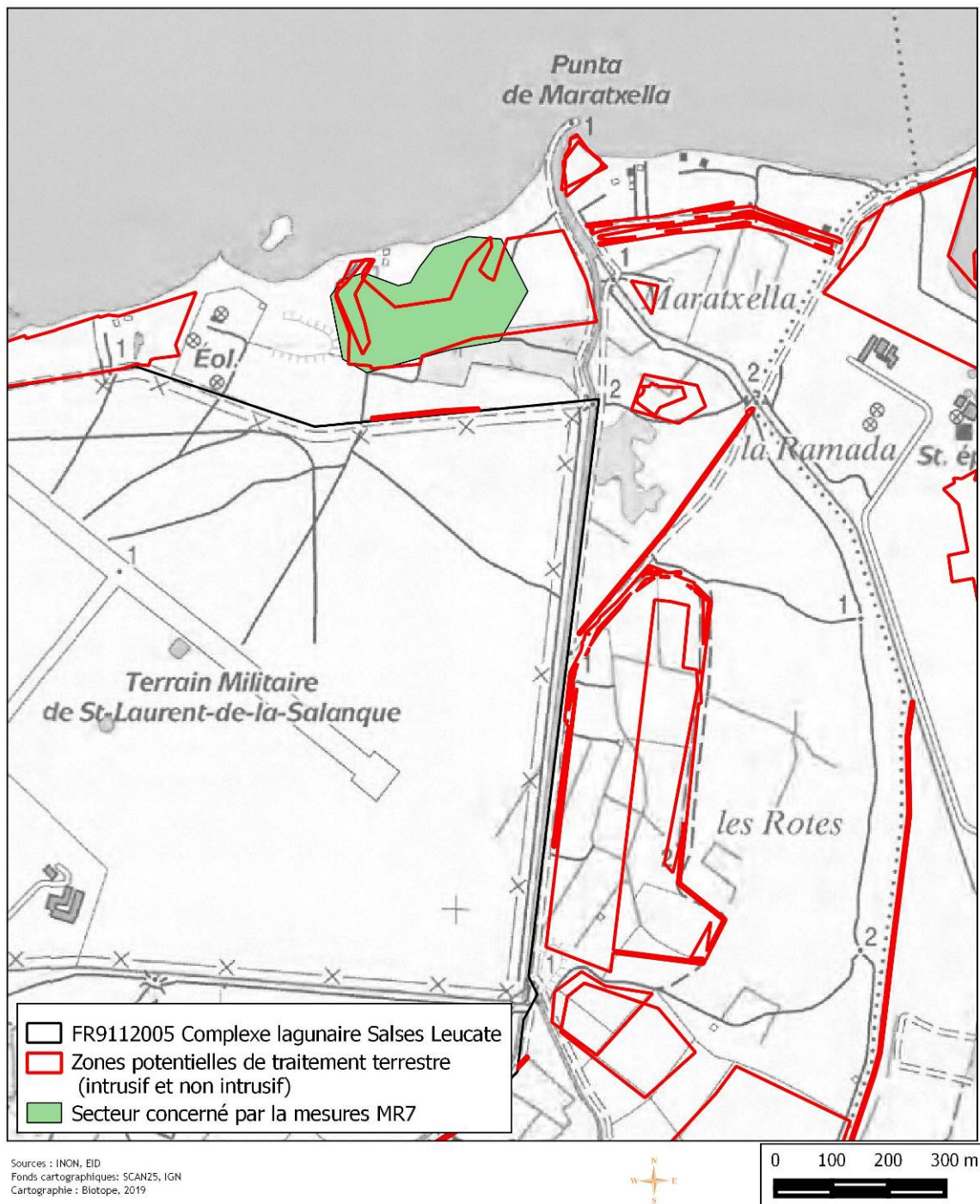
Carte 19 : localisation de la mesure MR7 (1/2)



Localisation du secteur concerné par la mesure MR7



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démolition de l'EID en Occitanie



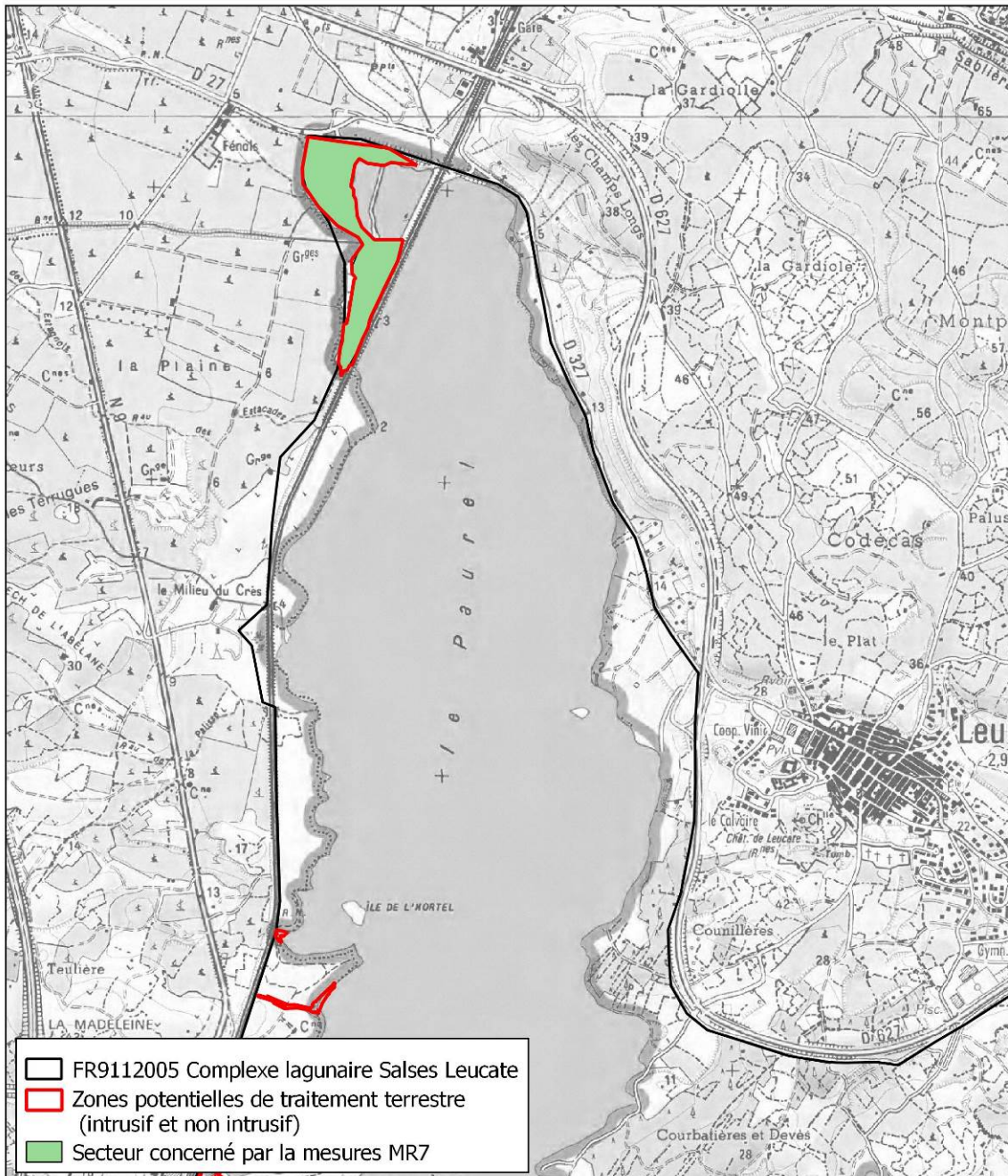
Carte 20 : localisation de la mesure MR7 (2/2)



Localisation du secteur concerné par la mesure MR7



Etude d'incidence Natura 2000 des activités de démoustication de l'EID en Occitanie



Sources : INON, EID
Fonds cartographiques : SCAN25, IGN
Cartographie : Biotopie, 2019



0 100200300 m



V.6 MS1 - Poursuivre le travail collaboratif avec l'animateur des sites Natura 2000

Ce travail collaboratif initié depuis la première évaluation des incidences de 2012 sera poursuivi. L'objectif sera de tenir informé l'animateur des opérations engagées par l'EID au sein du site Natura 2000 mais aussi d'informer l'EID de nouveaux enjeux relevés sur le site pour une prise en compte dans le cadre des opérations de démoustication.

L'EID prendra contact avec l'animateur en début de saison pour connaître les secteurs où les oiseaux se sont installés pour leur nidification et tout au long de la période sensible de reproduction afin de savoir les secteurs où demeurent des enjeux et inversement ceux où la sensibilité peut être levée. L'EID informera l'animateur de ses interventions sur le site Natura 2000. Un bilan des interventions de l'EID est prévu annuellement avec les animateurs pour faire le bilan sur l'application des mesures et leur efficacité afin de pouvoir modifier et ou perfectionner certaines mesures si cela se révèle nécessaire.

Dans le cas d'une modification des zones potentielles de traitement terrestre, l'EID en informera l'animateur pour identifier s'il est nécessaire de mettre en place une mesure de réduction.

Par principe, si les traitements venaient à concerner des habitats à fortes sensibilités, soit l'ensemble des habitats dunaires, des habitats humides rares (3170*, 3130 et 3140, 6420, 6430 et 7210) ainsi que les habitats de laisse de mer et les steppes salés méditerranéennes, une mesure d'évitement (MR4) devra être étudiée et développée. Pour les autres habitats d'intérêt communautaire (qui sont plus communs à l'échelle de la région Occitanie et avec une sensibilité faible), si la surface des traitements venait à augmenter (dépassement de 5% d'habitats traités), alors une mesure de limitation des traitements (MR5) devra être mise en place.

V.7 MS2 : Systématisation d'une remontée d'information en direct vers l'animateur Natura 2000

L'ensemble des mesures de réduction décrites dans le présent dossier va permettre de diminuer les risques d'altération d'habitat naturel, de destruction d'individus et, ainsi que de dérangement d'espèces en période sensible. L'EID s'engage à les mettre en œuvre et à veiller que ses agents aussi bien que ses prestataires de services (avion, hélicoptères) soient informés des enjeux et des mesures à respecter

Toutefois, les bilans des années précédentes montrent que certaines mesures n'ont été que partiellement respectées du fait d'impératifs de terrain liés aux conditions météorologiques et/ou à des contraintes techniques ou de sécurité. Ces « non-respect » sont ponctuels et de moins en moins fréquents avec l'évolution des pratiques, l'amélioration des moyens de traitement et la sensibilisation réalisée par l'EID vis-à-vis des enjeux écologiques.

Aussi, afin de réagir au mieux en cas d'écart et de pouvoir qualifier les répercussions réelles sur les

espèces et/ou les habitats concernés, une systématisation de la transmission d'information vers l'animateur du site Natura 2000 (ou toute autre personne référente) sera mise en place par l'EID, par mail, dans un délai de 10 jours suivant l'incident pour les traitements aériens et d'un mois pour les traitements terrestres

VI. Incidences résiduelles

Le tableau suivant présente les incidences résiduelles après mise en œuvre des mesures de réduction sur l'ensemble des habitats à l'origine de la désignation du site

Tableau 15 : Présentation des incidences résiduelles du projet

Code Natura 2000	Nom espèce/habitat	Incidence potentielle du projet	Incidence susceptible de remettre en cause l'état de conservation de l'espèce/habitat	Mesure de réduction	Incidence résiduelle
A002	Plongeon arctique	/	Non	/	Non significative
A003	Plongeon imbrin	/	Non	/	Non significative
A021	Butor étoilé	Dérangement/destruction d'individu	Oui	MR1	Non significative
A022	Blongios nain	Dérangement/destruction d'individu	Oui	MR1	Non significative
A023	Bihoreau gris	Dérangement	Non	/	Non significative
A024	Crabier chevelu	Dérangement	Non	MR2	Non significative
A026	Aigrette garzette	Dérangement/destruction d'individu	Oui	MR2	Non significative
A027	Grande aigrette	/	Non	/	Non significative
A029	Héron pourpré	Dérangement/destruction d'individu (en cas de présence)	Oui	MR1	Non significative
A030	Cigogne noire	/	Non	/	Non significative
A031	Cigogne blanche	/	Non	/	Non significative
A032	Ibis falcinelle	/	Non	/	Non significative
A032	Spatule blanche	/	Non	/	Non significative
A035	Flamant rose	Dérangement	Non	/	Non significative
A060	Fuligule nyroca	/	Non	/	Non significative
A073	Milan noir	/	Non	/	Non significative
A080	Circaète Jean-le-Blanc	/	Non	/	Non significative

<i>Code Natura 2000</i>	<i>Nom espèce/habitat</i>	<i>Incidence potentielle du projet</i>	<i>Incidence susceptible de remettre en cause l'état de conservation de l'espèce/habitat</i>	<i>Mesure de réduction</i>	<i>Incidence résiduelle</i>
A081	Busard des roseaux	Dérangement/destruction d'individu	Oui	MR1	Non significative
A082	Busard Saint-Martin	/	Non	/	Non significative
A094	Balbusard pêcheur	/	Non	/	Non significative
A095	Faucon crécerellette	/	Non	/	Non significative
A097	Faucon Kobez	/	Non	/	Non significative
A098	Faucon émerillon	/	Non	/	Non significative
A100	Faucon d'Eléonore	/	Non	/	Non significative
A103	Faucon pèlerin	/	Non	/	Non significative
A119	Marouette ponctuée	/	Non	/	Non significative
A124	Talève sultane	Dérangement/destruction d'individu (en cas de présence)	Oui	MR1	Non significative
A128	Outarde canepetière	/	Non	/	Non significative
A131	Echasse blanche	Dérangement/destruction d'individu	Oui	MR1	Non significative
A132	Avocette élégante	/	Non	/	Non significative
A133	Oedicnème criard	/	Non	/	Non significative
A135	Glaréole à collier	/	Non	/	Non significative
A138	Gravelot à collier interrompu	Dérangement/destruction d'individu	Oui	MR1	Non significative
A151	Combattant varié	/	Non	/	Non significative
A166	Chevalier sylvain	/	Non	/	Non significative
A176	Mouette mélanocéphale	/	Non	/	Non significative
A180	Goéland railleur	/	Non	/	Non significative
A181	Goéland d'audoin	/	Non	/	Non significative
A189	Sterne hansel	/	Non	/	Non

<i>Code Natura 2000</i>	<i>Nom espèce/habitat</i>	<i>Incidence potentielle du projet</i>	<i>Incidence susceptible de remettre en cause l'état de conservation de l'espèce/habitat</i>	<i>Mesure de réduction</i>	<i>Incidence résiduelle</i>
					significative
A191	Sterne caugek	/	Non	/	Non significative
A193	Sterne pierregarin	Dérangement	Non	/	Non significative
A195	Sterne naine	Dérangement/destruction d'individu	Oui	MR1	Non significative
A196	Guifette moustac	/	Non	/	Non significative
A197	Guifette noire	/	Non	/	Non significative
A215	Grand-duc d'Europe	/	Non	/	Non significative
A224	Engoulevent d'Europe	/	Non	/	Non significative
A229	Martin-pêcheur d'Europe	/	Non	/	Non significative
A231	Rollier d'Europe	/	Non	/	Non significative
A242	Alouette calandre	/	Non	/	Non significative
A243	Alouette calandrelle	Dérangement/destruction d'individu	Oui	MR1	Non significative
A246	Alouette lulu	/	Non	/	Non significative
A255	Pipit rousseline	/	Non	/	Non significative
A272	Gorgebleue à miroir	/	Non	/	Non significative
A293	Lusciniole à moustaches	Dérangement/destruction d'individu	Oui	MR1	Non significative
A302	Fauvette pitchou	/	Non	/	Non significative
A379	Bruant ortolan	/	Non	/	Non significative
A005	Grèbe huppé	/	Non	/	Non significative
A008	Grèbe à cou noir	/	Non	/	Non significative
A025	Héron garde boeufs	Dérangement	Oui	MR2	Non significative
A069	Harle huppé	/	Non	/	Non significative

<i>Code Natura 2000</i>	<i>Nom espèce/habitat</i>	<i>Incidence potentielle du projet</i>	<i>Incidence susceptible de remettre en cause l'état de conservation de l'espèce/habitat</i>	<i>Mesure de réduction</i>	<i>Incidence résiduelle</i>
A099	Faucon hobereau	/	Non	/	Non significative
A118	Râle d'eau	Dérangement/destruction d'individu	Oui	MR1	Non significative
A125	Foulque macroule	/	Non	/	Non significative
A130	Huîtrier pie	Dérangement/destruction d'individu	Oui	MR1	Non significative
A211	Coucou geai	/	Non	/	Non significative
A214	Petit duc Scops	/	Non	/	Non significative
A227	Martinet pâle	/	Non	/	Non significative
A230	Guêpier d'Europe	/	Non	/	Non significative
A274	Rougequeue à front blanc	/	Non	/	Non significative
A292	Locustelle luscinoïde	Dérangement/destruction d'individu	Oui	MR1	Non significative
A298	Rousserolle turdoïde	Dérangement/destruction d'individu	Oui	MR1	Non significative
A323	Panure à moustache	Dérangement/destruction d'individu	Oui	MR1	Non significative
A341	Pie grièche à tête rousse	/	Non	/	Non significative
A381	Bruant des roseaux	Dérangement/destruction d'individu	Oui	MR1	Non significative
1303	Petit rhinolophe	/	Non	/	Non significative
1304	Grand rhinolophe	/	Non	/	Non significative
1307	Petit murin	/	Non	/	Non significative
1310	Minioptère de Schreibers	/	Non	/	Non significative
1316	Murin de Capaccini	/	Non	/	Non significative
1321	Murin à oreilles échanrées	/	Non	/	Non significative
1324	Grand murin	/	Non	/	Non significative

<i>Code Natura 2000</i>	<i>Nom espèce/habitat</i>	<i>Incidence potentielle du projet</i>	<i>Incidence susceptible de remettre en cause l'état de conservation de l'espèce/habitat</i>	<i>Mesure de réduction</i>	<i>Incidence résiduelle</i>
1220	Cistude d'Europe	Dérangement/destruction d'individu	Oui	MR1	Non significative
1221	Emyde lépreuse	Dérangement/destruction d'individu	Oui	MR1	Non significative
1044	Agrion de Mercure	/	Non	/	Non significative
1103	Alose feinte	/	Non	/	Non significative
1138	Barbeau méridional	/	Non	/	Non significative
1088	Grand capricorne	/	Non	/	Non significative
1130	Estuaires	/	Non	/	Non significative
1150-2	Lagunes côtières	Dégradation d'habitats naturels	Non	MR5	Non significative
1210	Végétations annuelles des laisses de mer	/	Non	/	Non significative
1310 -3	Végétation pionnières à <i>Salicornia</i>	Dégradation d'habitats naturels	Non	MR5	Non significative
1310- 4	Pelouses rases à petites annuelles subhalophiles	Dégradation d'habitats naturels	Non	MR5	Non significative
1410-1	Prés-salés méditerranéens des bas niveaux	Dégradation d'habitats naturels	Non	MR5	Non significative
1410-2	Prés-salés méditerranéens des hauts niveaux	Dégradation d'habitats naturels	Non	MR5	Non significative
1420-2	Fourrés halophiles méditerranéens	Dégradation d'habitats naturels	Non	MR5	Non significative
2110	Dunes mobiles embryonnaires	/	Non	/	Non significative
2120-2	Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> des côtes méditerranéennes (dunes blanches)	Dégradation d'habitats naturels	Oui	MR4	Non significative
2190	Dépressions humides intradunaires	Dégradation d'habitats naturels	Oui	MR4	Non significative
2210-1	Dunes fixées du littoral méditerranéen du <i>Crucianellion maritimae</i>	Dégradation d'habitats naturels	Oui	MR4	Non significative
2230	Dunes avec pelouses des <i>Malcolmietalia</i>	/	Non	/	Non significative
2240	Dunes avec pelouses des <i>Brachypodietalia</i> et des plantes annuelles	Dégradation d'habitats naturels	Oui	MR4	Non significative

<i>Code Natura 2000</i>	<i>Nom espèce/habitat</i>	<i>Incidence potentielle du projet</i>	<i>Incidence susceptible de remettre en cause l'état de conservation de l'espèce/habitat</i>	<i>Mesure de réduction</i>	<i>Incidence résiduelle</i>
3140-1	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	/	Non	/	Non significative
3170	Mares temporaires méditerranéennes	/	Non	/	Non significative
3260	Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	/	Non	/	Non significative
6220 *	Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	Dégradation d'habitats naturels	Non	MR5	Non significative
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	Dégradation d'habitats naturels	Non	MR5	Non significative
7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	/	Non	/	Non significative
92A0	Forêts galeries à Salix alba et Populus alba	Dégradation d'habitats naturels	Non	MR5	Non significative
92D0	Galleries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)	/	Non	/	Non significative

VII. Conclusion sur l'incidence des opérations de démoustication à l'échelle des sites FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses Leucate » et FR9101493 « Complexe lagunaire de Salses »

19 espèces et 4 habitats d'intérêt communautaire sont susceptibles, avant mesures de réduction, d'être concernées par des incidences susceptibles de remettre en cause leur état de conservation sur le site.

En respectant les mesures de réduction présentées, les incidences résiduelles sont jugées non significatives pour l'ensemble des espèces concernées.

Pour conclure, les activités de démoustication de l'EID sur les sites Natura FR9112005 « Complexe lagunaire de Salses Leucate » et FR9101493 « Complexe lagunaire de Salses » ne sont pas susceptibles d'induire des incidences résiduelles significatives sur les espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site et ne remettent pas en cause les objectifs de conservation du site.